Nations Unies S/PV.5076



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

5076e séance

Lundi 15 novembre 2004, à 10 heures
New York

Président :	M. Danforth	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Trautwein
	Angola	M. Lucas
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Valle
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Zhang Yishan
	Espagne	M. Yáñez-Barnuevo
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Poirier
	Pakistan	M. Khalid
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Thomson

Ordre du jour

La situation au Timor-Leste

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (S/2004/888)

04-60494 (F)
0460494

La séance est ouverte à 10 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Timor-Leste

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (S/2004/888)

Le Président (*parle en anglais*) : J''informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Australie, de l'Indonésie, du Japon, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, du Portugal, de Singapour, de la Thaïlande et du Timor-Leste des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Guterres (Timor-Leste) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) **:** Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, M. Sukehiro Hasegawa, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste et chef de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO).

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Hasegawa à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental, publié sous la cote S/2004/888.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Sukehiro Hasegawa, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste et chef de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental.

Je donne à présent la parole à M. Hasegawa.

M. Hasegawa (*parle en anglais*) : Je suis véritablement honoré d'intervenir pour la première fois devant le Conseil, en ma qualité de Représentant spécial du Secrétaire général, pour rendre compte de la situation au Timor-Leste.

Il est désormais largement admis que les opérations de maintien de la paix successivement conduites par les Nations Unies au Timor-Leste constituent des réussites exemplaires pour la communauté internationale. De mon point de vue, cela tient largement à la détermination du peuple et des dirigeants timorais d'asseoir la paix et la stabilité sur les principes de la gouvernance démocratique.

Présentant aujourd'hui le rapport du Secrétaire général, je concentrerai tout d'abord mon propos sur l'évolution de la situation politique et en matière de sécurité, puis sur l'état d'avancement de l'exécution du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Enfin, j'exposerai dans les grandes lignes des préparatifs en cours pour assurer le départ de la MANUTO dans de bonnes conditions, d'ici six mois, et une transition sans heurt vers une solution viable.

Depuis le début de la phase de consolidation, la paix et la stabilité ont continué de régner au Timor-Leste, sauf quand, le 20 juillet, des officiers de la Police nationale du Timor-Leste (PNTL) ont fait usage d'une force excessive pour arrêter des manifestants pacifiques, pour l'essentiel des anciens combattants indépendants, suscitant du même coup une vive inquiétude au sein de la population. Il convient de noter que, prenant conscience de l'urgence et de la gravité de la situation des anciens combattants, les dirigeants timorais ont immédiatement pris des mesures pour répondre également aux revendications des anciens résistants. Le 21 août, le Président Gusmão a initié un dialogue national entre les anciens

combattants et les responsables gouvernementaux. Y ayant moi-même pris part, aussi bien les dirigeants timorais que les ex-combattants m’ont prié, à la fin de ce dialogue national, d’informer les membres du Conseil de sécurité qu’ils s’employaient à rapprocher leurs vues et leurs attentes dans la paix. Fait encourageant, le Premier Ministre Alkatiri a ultérieurement, le 26 octobre, demandé au corps diplomatique accrédité à Dili d’approuver un programme qui reconnaisse le rôle des anciens combattants et des ex-combattants et leur rende hommage. L’aide internationale sera vitale pour que cette question trouve une issue heureuse en contribuant à réduire les risques d’instabilité future.

Après la réussite obtenue dans l’inscription des électeurs, qui était signalée dans le rapport précédent, les préparatifs des premières élections des conseils locaux des *Suco* ont bien avancé pendant la période considérée. La Commission électorale nationale est en train d’approuver les procédures nécessaires à la tenue du scrutin. Les partis politiques ont commencé à s’organiser pour présenter des candidats aux élections des chefs de village, même s’il est fort probable que de nombreux candidats n’auront aucune étiquette politique. Tout en assurant la promotion des élections, le Président et le Premier Ministre mènent une dynamique campagne d’éducation civique à l’occasion de leur tournée dans les districts. Ayant récemment accompagné le Président dans une réunion de district, j’ai pu voir des centaines de villageois se déclarer convaincus d’avoir le droit de voter pour les candidats de leur choix sans craindre d’être soumis à des pressions.

Mais ces trois derniers mois ont été marqués par certains revers, comme l’incapacité du Parlement national de choisir le *Provedor* pour les droits de l’homme et la justice après deux tours de scrutin. De plus, le Parlement n’a toujours pas fini d’examiner les rapports remis par la Commissions des ex-combattants et la Commission des anciens combattants. La MANUTO espère que le Parlement saura être efficace lorsqu’un certain nombre de projets de lois importants lui seront soumis pour adoption, tels que le projet de loi sur les réunions et les manifestations.

Par ailleurs, il devient urgent que le Gouvernement conduise ses opérations financières de façon transparente et responsable, surtout dans le secteur du pétrole. À cet égard, il est essentiel de prendre les mesures législatives nécessaires pour créer l’institution indispensable chargée de faire respecter les obligations en matière fiscale, c’est-à-dire la haute cour des comptes prévue à l’article 129 de la Constitution.

Sur le front diplomatique, le Timor-Leste continue de renforcer ses relations cordiales avec les pays de la région. Les ambassadeurs résidents, non seulement ceux de Malaisie et de Thaïlande, mais également ceux d’Indonésie et des Philippines ont présenté leurs lettres de créance. Le Timor-Leste a été admis à présent au Forum régional de l’Association des nations de l’Asie du Sud-Est (ANASE) et accueillira la réunion trilatérale avec l’Australie et l’Indonésie en décembre de cette année. Les relations amicales avec l’Indonésie ont été renforcées par la visite du Premier Ministre, M. Alkatiri, à Jakarta en octobre, à l’occasion de la cérémonie de prestation de serment du nouveau Président de l’Indonésie, M. Susilo Bambang Yudhoyono. La participation du Ministre des affaires étrangères, M. Ramos Horta, aux célébrations organisées au Timor occidental, en août, pour célébrer la fête de l’Indépendance de l’Indonésie atteste également de l’amélioration des relations entre les deux pays.

Malgré ces relations amicales dans l’ensemble, les pourparlers relatifs à la démarcation de la frontière n’ont pas encore abouti à un accord final, comme on l’espérait. On espère toutefois que cet esprit de bonnes relations se concrétisera par le règlement d’importantes questions bilatérales en suspens, y compris par la mise en œuvre du centre de transit reliant Oecussi au reste du Timor-Leste.

Les 58 conseillers civils les plus importants non seulement continuent de former et d’encadrer leurs homologues timorais, mais élaborent également avec eux des stratégies de sortie aux fins d’assurer une transition sans heurt à la fin du mandat de la MANUTO, avec la participation de partenaires bilatéraux et multilatéraux, tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale, qui prendront le relais et assumeront leurs fonctions au-delà de mai 2005. S’il faut plusieurs semaines encore avant de connaître réellement les besoins précis et les modalités spécifiques des réunions, il est déjà clair qu’une forme d’assistance internationale continue sera indispensable dans les secteurs de la finance et de la justice.

Les procureurs, avocats du parquet et juges du fond pour le Groupe des crimes graves déploient des efforts acharnés en vue d'achever les enquêtes d'ici à novembre 2004 ainsi que les procès d'ici à mai 2005, comme le prévoit la résolution 1543 (2004) du Conseil de sécurité. Le processus concernant les crimes graves ne sera pas en mesure de répondre pleinement au souci de justice pour toutes les victimes de la violence en 1999, étant donné le peu de temps et de ressources disponibles. Dans ce contexte, nombre d'idées et de propositions ont été formulées pour résoudre cette question. Le Secrétaire général examinera ces idées et propositions afin de déterminer les dispositions les plus appropriées permettant de régler la question. En attendant, je propose de déployer davantage d'experts et de spécialistes en matière de données, susceptibles d'apporter leur concours à l'archivage des témoignages et preuves obtenues durant les enquêtes et les procès.

Je voudrais évoquer à présent quelques faits pertinents en ce qui concerne le deuxième mandat : il s'agit du renforcement de la capacité de maintien de l'ordre au Timor-Leste. Les conseillers de la police civile de la MANUTO continuent d'assurer la formation et le développement de la Police nationale du Timor-Leste (PNTL), en étroite collaboration avec d'autres partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux. La deuxième phase de formation du Groupe de réserve de la police a pu être achevée avec succès à la fin du mois d'août. Comme je l'ai déjà indiqué, la MANUTO a élaboré un plan de développement des compétences, qu'elle a commencé à mettre en œuvre le 20 septembre. Elle forme à présent un Groupe d'intervention rapide, en réponse à la demande écrite reçue du Premier Ministre à la suite de l'incident du 20 juillet.

Grâce au soutien concerté des partenaires, les agents de la PNTL renforcent progressivement leurs compétences et acquièrent une expérience dans de nombreux domaines ayant trait aux activités de la police. Toutefois, des problèmes importants demeurent, notamment l'absence de compétences professionnelles. Certains des agents de la PNTL continuent de manifester peu de respect à l'égard des droits de l'homme. Étant donné les nombreuses carences dont souffre la PNTL à ce jour, je suis persuadé qu'il est nécessaire de conserver les 157 conseillers de la police civile actuels au cours des six mois à venir, comme le recommande le Secrétaire général dans son rapport.

Le Secrétaire général a souligné l'importance d'une coordination étroite entre les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour ce qui est d'offrir une aide au développement de la PNTL. Dans ce contexte, j'ai le plaisir de faire part au Conseil que différentes initiatives conjointes sont en cours, notamment une série de cours de « formation des formateurs », la formation de cadres moyens et supérieurs de la PNTL et l'octroi d'une aide dans des domaines spécialisés, tels que la lutte anti-insurrectionnelle et la criminalistique.

La capacité des membres des forces armées du Timor-oriendal (F-FDTL) continue de se développer avec l'aide de la MANUTO et des partenaires bilatéraux à travers des programmes de transfert du savoir, des compétences et autres. Mais il est évident que les forces armées du F-FDTL sont entravées par le manque de personnel qualifié, de régimes de formation appropriés, ainsi que par les limitations sur le plan du matériel et des capacités logistiques.

Il est également clair que les organismes timorais chargés de la sécurité aux frontières ne sont pas encore suffisamment capables de gérer tout seuls les affaires frontalières. En l'absence d'accord frontalier et étant donné l'insuffisance des capacités des différents organismes chargés de la sécurité nationale, j'estime qu'il est nécessaire de garder pour les six prochains mois les 477 membres du personnel militaire, y compris les 42 officiers de liaison militaires, qui continueront de jouer un rôle crucial pour suivre l'évolution en matière de sécurité le long de la frontière et pour faciliter les contacts entre les organismes timorais et indonésiens.

Conformément à la résolution 1543 (2002) du Conseil de sécurité, une mission d'évaluation intégrée, dirigée par la Directrice Lisa Buttenheim, du Département des opérations de maintien de la paix, a visité le Timor-Leste au début du mois d'octobre pour évaluer la situation sur le terrain. Huit membres de la mission ont sollicité les vues de toutes les parties prenantes. Ils se sont également rendus dans les régions frontalières. Je rappelle la recommandation du Secrétaire général, faite sur la base des observations de la mission d'évaluation, selon lesquelles la situation sur le terrain ne justifie en ce moment aucune modification des tâches de la MANUTO ou réduction de ses effectifs.

En même temps, je reconnais pleinement que la MANUTO doit se concentrer de plus en plus sur la mise en œuvre de sa stratégie de transition dans les six mois à venir. La MANUTO redouble d'efforts en vue d'encourager une plus forte participation timoraise et une appropriation par le Timor-Leste des trois programmes d'opération. À la suite du dernier débat du Conseil en août, j'ai constitué huit groupes de travail pour répondre aux besoins et défis soulignés par les États Membres. Ces groupes de travail rassemblent toutes les parties, y compris le Gouvernement timorais, les organismes de l'ONU, les institutions de Bretton Woods, les partenaires bilatéraux et les organisations de la société civile. Ils ont déjà commencé à identifier les mesures spécifiques requises pour passer sans heurt des opérations de maintien et de consolidation de la paix à des activités plus traditionnelles, à savoir la fourniture d'une aide à la mise en place des institutions et au développement durable.

Les huit groupes de travail comptent plus de 150 participants, dont des ambassadeurs et d'autres représentants diplomatiques basés à Dili, y compris le Président Gusmão, qui a accepté de présider le groupe de travail sur les questions de sécurité. Le rapport final de chacun de ces huit groupes de travail sera prêt d'ici le 15 janvier et leurs recommandations figureront dans le prochain rapport du Secrétaire général, qui sera présenté pour examen Conseil de sécurité en février. Ces recommandations seront également présentées à la conférence des donateurs que le Premier Ministre a accepté d'avancer à fin mars ou début avril, au lieu de juin comme initialement prévu. Ceci permettra à la fois au Gouvernement timorais et à leurs partenaires de développement de débattre de la manière dont ils pourront s'acquitter des responsabilités dont la MANUTO est actuellement en charge lorsque s'achèvera de mandat celle-ci au mois de mai.

Avant de terminer ma déclaration, je voudrais saisir cette occasion pour remercier mon adjoint, M. Atul Khare, et tout le personnel des composantes militaire et de police civile de la MANUTO pour leur travail précieux et leurs efforts dévoués pour permettre à la MANUTO de s'acquitter de sa mission durant cette phase de consolidation.

Je voudrais également réaffirmer que l'appropriation nationale et la détermination de construire une société sensible qui reconnaisse pleinement les droits de l'homme et la dignité de tous sont le principal facteur déterminant du succès de la consolidation de la paix et de la nation dans tout pays sortant d'un conflit. La tolérance du peuple timorais et la direction équilibrée qu'exercent le Président, le Premier Ministre, le Président du Parlement national, et le Ministre des affaires étrangères démontrent que les pays sortant d'un conflit sont effectivement capables d'apprendre à se gouverner et à se développer, à condition qu'ils s'attachent aux principes démocratiques et que la communauté internationale puisse apporter une assistance appropriée et en temps voulu, dans le respect du droit souverain du peuple à décider de son avenir. À partir de mes rencontres avec les dirigeants timorais, j'ai pu me rendre compte qu'ils continuent d'apprécier et de respecter le rôle joué par l'ONU, en particulier par feu Sergio Vieira de Mello, dans les efforts de maintien de la paix et d'édification de la nation de leur pays.

En ce qui me concerne, je suis reconnaissant au Secrétaire général, au Conseil de sécurité et aux dirigeants timorais de l'occasion qui m'a été donnée d'être un partenaire dans cette entreprise historique, et je suis très heureux de voir l'Ambassadeur M. José Luis Guterres dans cette salle. J'attends avec intérêt d'entendre tous les points de vue et suggestions que lui et les autres orateurs pourront formuler au sujet de l'achèvement avec succès du mandat de la MANUTO dans six mois.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Hasegawa de son exposé.

M. Valle (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Secrétaire général, M. Sukehiro Hasegawa, d'avoir présenté le dernier rapport du Secrétaire général (S/2004/888) sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) et le Timor-Leste. Je saisis cette occasion pour le féliciter, ainsi que son équipe, pour la contribution apportée aux progrès constants que nous sommes fiers de constater aujourd'hui, notamment en ce qui concerne le renforcement des institutions et le développement des ressources humaines au Timor-Leste.

La délégation brésilienne se félicite des bonnes nouvelles relatives aux faits survenus récemment, notamment les réalisations générales accomplies par le peuple et le Gouvernement timorais. Au cours des six derniers mois, il y a eu une évolution importante dans les domaines de la justice et de la sécurité, de l'administration publique, des droits de l'homme, de l'éducation civique et des affaires juridiques et

politiques, entre autres. Dans le même temps, nous voudrions saluer l'aide précieuse de la communauté internationale, notamment du système des Nations Unies, qui ont été des partenaires fiables du peuple timorais.

En tant que pays frère du Timor-Leste et membre de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), le Brésil sait gré aux pays voisins de l'appui accordé au Timor-Leste dans ses efforts de création d'un pays viable, pacifique et stable. Il est juste de dire que le Timor-Leste est déjà en train d'optimiser l'investissement que les pays pris individuellement et la communauté internationale dans son ensemble ont fait en vue de son autodétermination et de son indépendance. Les autorités timoraises sont pleinement attachées à un climat démocratique et amical ainsi qu'à des relations étroites et constructives avec leurs voisins. L'étape suivante devra être la contribution du Timor-Leste au développement économique de la région, dès que les revenus nationaux provenant de l'exploitation pétrolière commenceront à contribuer au développement économique du pays.

Au cours des six mois à venir, la phase de consolidation de la MANUTO arrivera à terme. Nous espérons que le Conseil adoptera demain un projet de résolution prorogeant le mandat de la MANUTO pour une période finale de six mois. Dans ce bref laps de temps, il reste encore un travail important à faire pour la MANUTO, avec la pleine collaboration sans équivoque des Timorais eux-mêmes. Comme l'a fait remarquer le Secrétaire général lui-même, certains secteurs faibles et fragiles demeurent et méritent davantage d'attention approfondie, principalement l'administration publique et le maintien de l'ordre.

Ma délégation est persuadée que la MANUTO et le Gouvernement timorais enregistreront des progrès. Le Brésil estime que, dans six mois, un seuil minimum d'autonomie aura sans doute été atteint. Néanmoins, d'ici le départ de la MANUTO, la communauté internationale et, l'ONU en particulier, se heurtera à un problème, qui, sans être de grande envergure, n'en est pas moins très pertinent. Le lendemain du départ de la MANUTO, nous pourrons nous rendre compte du degré de créativité dont fera preuve le Conseil pour élaborer un nouveau modèle de consolidation de la paix après le conflit pour assurer le passage d'une présence de maintien de la paix très réussie à un projet de partenariat international et de coopération véritablement durable.

Ma délégation saisit cette occasion pour encourager vivement le Secrétaire général, son équipe et toutes les institutions des Nations Unies chargées du développement à considérer le Timor-Leste d'une manière novatrice et sensible et à envisager les moyens de répondre à nos attentes en ce qui concerne le rôle de l'ONU après le départ de la MANUTO. Renforcer davantage l'administration publique et les institutions nationales et le développement social et économique sont essentiels pour consolider la paix et la stabilité. Ceci vaut non seulement pour le Timor-Leste, mais également pour la réputation de la communauté internationale relative à sa participation couronnée de succès aux efforts de maintien et de consolidation de la paix dans le monde.

Ma délégation reconnaît avec plaisir qu'à la demande du Secrétaire général, l'ONU accorde déjà l'attention voulue à sa présence renouvelée au Timor-Leste, sur la base d'une structure et d'une philosophie nouvelles. Dans trois mois, lorsque le prochain rapport du Secrétaire général sur la MANUTO sera disponible, ma délégation espère que le Conseil, les autorités timoraises et le Secrétariat seront prêts à procéder à un échange de vues approfondie à ce sujet. En attendant, nous tous, y compris les autorités timoraises, pouvons commencer des consultations en vue d'aider le Secrétaire général à formuler les recommandations qu'il souhaiterait peut-être présenter à cette occasion.

Le Brésil continuera pour sa part de développer ses relations bilatérales avec le Timor-Leste ainsi qu'à travers la CPLP. La défense et la promotion de la langue portugaise est l'une de nos priorités, pour laquelle nous espérons pouvoir compter avec le soutien des autres pays, en particulier dans la région. Comme nous le savons, le multilinguisme est une réalité au Timor-Leste, et nous devons aussi soutenir cela.

Pour terminer, je tiens à me joindre à tous ceux qui ont instamment appelé la communauté internationale à rester fermement impliquée dans le pays. Le Timor-Leste mérite d'être récompensé pour son heureuse évolution. Nous pensons que la meilleure manière de faire cela est de reconnaître son appel légitime à être intégré dans la communauté internationale en tant que partenaire à part entière dans le domaine commercial, des échanges, de la politique et du développement économique et social.

M. Muñoz (Chili) (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercier le Représentant spécial du

Secrétaire général, M. Sukehiro Hasegawa, de sa présentation du rapport (S/2004/888) du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental. Je le remercie également pour son travail et celui de son équipe.

Nous aimerions souligner les progrès réalisés dans les domaines clefs durant cette phase de consolidation, notamment ceux réalisés par le Gouvernement timorais. Nous sommes heureux de voir que ce dernier a officiellement assumé la responsabilité de la sécurité à l'intérieur du pays et le long des frontières, qu'il a adopté divers textes de loi fondamentaux et accompli des progrès dans le domaine électoral.

Malgré ce scénario optimiste que nous observons, nous convenons avec le Secrétaire général que le Timor-Leste n'est pas encore suffisamment autonome pour que la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) puisse terminer ses travaux. À cet égard, nous croyons fermement qu'il n'est pas possible de compromettre tous ces acquis et que, sans aucun doute, la proposition de proroger la Mission de six mois est à envisager. À cet égard, nous appuyons le projet de résolution présenté par le Brésil et qui fait l'objet d'un accord virtuel.

Les informations fournies par la mission d'évaluation technique, qui s'est rendue au Timor-Leste en octobre dernier, sont très utiles. On peut constater que l'administration publique a de toute évidence encore besoin d'être appuyée dans sa structure et son développement. Le Timor-Leste a besoin d'une administration publique bien préparée et qui fonctionne bien et de fonctionnaires qui soient des exemples de rectitude et de probité. Nous sommes nous aussi préoccupés par les retards prolongés que connaît l'administration de la justice et les carences en matière de droits de l'homme. Nous sommes donc d'accord pour dire qu'il faut renforcer les capacités dans ce domaine. Il est donc essentiel que la MANUTO apporte sa contribution à la formation du système judiciaire au cours de cette prochaine phase.

Pour parvenir à une véritable stabilité au Timor-Leste, il est essentiel de réaliser un développement économique qui permette d'éliminer la pauvreté, de générer des emplois et d'améliorer le bien-être social de la population. Aussi, nous apprécions les progrès réalisés dans l'exploitation des ressources minérales du pays. De même, nous soulignons les programmes d'assistance que sont en train de mettre en place, non seulement l'ONU, mais également les institutions de Bretton Woods et divers pays donateurs.

Nous voudrions également féliciter le Timor-Leste pour les excellentes relations qu'il entretient avec ses voisins dans la région. Nous soulignons, en particulier, l'excellente coopération qui existe entre le Timor-Leste et l'Indonésie, et nous espérons qu'ils concluront bientôt un accord sur la ligne de démarcation et que leurs relations bilatérales continueront de progresser dans divers domaines. En outre, il est essentiel que les responsables des crimes graves commis en 1999 répondent de leurs actes.

Dans le domaine des droits de l'homme, nous nous félicitons de l'assistance fournie par la MANUTO par l'intermédiaire du groupe des infractions graves dans la quête de la vérité sur les délits commis en 1999, et nous nous félicitons également des efforts que ledit groupe a déployés ce mois-ci pour terminer ses enquêtes. Nous appuyons la stratégie visant à traiter d'ici mai 2005 toutes les demandes de mandats d'arrêt contre des personnes qui font l'objet d'un acte d'accusation, mais dont l'affaire n'a pas encore été portée devant le tribunal. Pour suivre le rapport du Secrétaire général, nous devons tenir compte du fait qu'il est probable que cette tâche ne sera pas accomplie dans les délais et, par conséquent, il ne faut pas exclure la possibilité de devoir, le cas échéant, adopter des mesures supplémentaires à l'avenir. C'est pour cette raison que nous accueillons avec intérêt les propositions que le Secrétaire général pourra formuler dans ce domaine important.

Quant aux autres éléments du programme, nous nous félicitons en particulier du travail accompli par la Police nationale dans tout le pays. Nous soulignons également les activités de formation, d'instruction et de supervision de la Police nationale du Timor-Leste, qu'a accomplies la composante de police de la MANUTO. Enfin, pour ce qui est du maintien de la sécurité, nous nous félicitons de ce que la situation a été relativement calme dans le pays, même si l'on ne saurait ignorer certains foyers de tension, qui sont liés à la contrebande, au commerce illicite et aux passages transfrontaliers illicites. Ces points ont été abordés dans la résolution 1543 (2004).

Enfin, nous reconnaissons le travail et les efforts précieux des autres acteurs – notamment les acteurs régionaux – et donateurs de la communauté

internationale qui ont fait preuve et continuent de faire preuve d'un engagement vigoureux à l'égard de Timor-Leste. Le Chili, qui coopère avec le Timor-Leste depuis le début et qui a même, dans le passé, fourni des troupes, des hélicoptères et d'autres équipements, reste engagé aux côtés de Timor-Leste et souhaite que ce jeune pays soit, en fin de compte, un exemple international de succès et d'espoir.

M. Thomson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne) (*parle en anglais*) : Le représentant des Pays-Bas fera sous peu au cours de ce débat une déclaration au nom de l'Union européenne. Le Royaume-Uni partage entièrement cette déclaration.

Comme les deux orateurs précédents, je voudrais chaleureusement saluer la présence parmi nous du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste et chef de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), M. Sukehiro Hasegawa, et le remercier de son exposé, et le remercier également, ainsi que la police civile et la composante militaire de la MANUTO, du travail qu'ils ont accompli.

Dans son rapport (S/2004/888), le Secrétaire général indique clairement que le Timor-Leste continue de progresser vers l'autonomie. Mais, comme le Secrétaire général le souligne également, d'importantes difficultés demeurent. Nous reconnaissons le rôle important que joue la MANUTO pour aider le peuple et le Gouvernement timorais à relever ces défis dans les mois à venir. À cet égard, nous notons la recommandation du Secrétaire général voulant que la MANUTO conserve sa composition, sa taille et ses tâches actuelles jusqu'en mai 2005. S'il ne doit pas y avoir de réduction de la MANUTO avant son départ définitif, il est d'autant plus important que la Mission prépare et commence immédiatement à mettre en œuvre une stratégie de retrait efficace.

Je ne voulais faire que quatre brèves remarques et non une déclaration générale.

Premièrement, nous nous félicitons de ce que les relations entre le Timor-Leste et l'Indonésie continuent de se renforcer, mais nous notons avec déception qu'un accord n'a pas encore été conclu sur la délimitation de la frontière terrestre. Nous encourageons les deux parties à travailler de concert pour résoudre cette question le plus rapidement possible.

Deuxièmement, nous reconnaissons les difficultés auxquelles se heurte le Gouvernement timorais sur la question des anciens combattants – dont nous a parlé M. Hasegawa dans son exposé – et la question de la violence entre les groupes d'arts martiaux. Nous demandons instamment au Gouvernement de poursuivre ses efforts pour s'attaquer à ces questions d'une manière qui soit, bien sûr, conforme au droit humanitaire.

Troisièmement, nous nous félicitons du lancement par le Gouvernement timorais du processus d'établissement de rapports sur la manière dont il applique sept traités majeurs en matière de droits de l'homme auxquels le Timor-Leste a adhéré. Cela illustre, à notre avis, la détermination du Gouvernement à veiller à la pleine application de ces traités.

Quatrièmement et enfin, à l'instar du Secrétaire général, nous nous félicitons à la fois du travail accompli par les institutions des Nations Unies et du rôle de l'assistance bilatérale et multilatérale au Timor-Leste. Tout cela joue un rôle important dans la transition d'une opération de maintien de la paix à un cadre traditionnel d'assistance au développement durable. Pour sa part, le Royaume-Uni s'emploie, avec l'Australie et le Gouvernement et le peuple timorais, à fournir formation et assistance à la police timoraise. Dans le cadre de ce programme, la première d'une série de cours « formation des formateurs » a commencé le 11 octobre.

M. Baali (Algérie) : Permettez-moi en premier de souhaiter la bienvenue au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sukehiro Hasegawa, de le féliciter ainsi que son équipe pour le travail remarquable accompli au sein de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental(MANUTO) et le remercier pour la présentation du rapport intérimaire du Secrétaire général (S/2004/888).

Au cours des derniers mois, le Timor-Leste a réalisé des progrès considérables dans tous les domaines liés à l'édification d'une nation et à la création des infrastructures et conditions requises pour un fonctionnement harmonieux de l'État. Tandis que les préparatifs sont en cours pour la tenue des élections locales avec le concours de la MANUTO et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux, il y a eu un renforcement de la capacité de l'administration publique, du système judiciaire et des organismes

chargés de la sécurité. Le Gouvernement timorais a, de manière efficace et responsable, rempli ses fonctions nationales d'administration, et le développement social et économique du Timor-Leste a connu une avancée certaine au cours des derniers mois. Nous nous félicitons de ces progrès remarquables ainsi que du travail de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental dans les domaines de la consolidation de la paix et de l'appui au développement des institutions du Timor-Leste.

Les relations entre le Timor-Leste et les pays voisins, en particulier l'Indonésie, demeurent un facteur essentiel de la phase actuelle de consolidation du processus d'édification de la nation. Ma délégation se félicite de la volonté de coopération montrée par le Timor-Leste dans ses relations avec ses voisins, et en particulier avec l'Indonésie, et espère, à cet égard, que les deux parties parviendront prochainement à un accord sur la délimitation définitive de leur frontière terrestre au vu de son importance pour leur sécurité et pour la stabilité de l'ensemble de la région.

Dans le même ordre d'idées, nous souhaitons que les négociations avec l'Australie concernant la frontière maritime et le partage des ressources pétrolières et de gaz naturel avancent de manière plus résolue et plus rapide vers la conclusion d'un accord, dont l'importance est primordiale pour le Timor-Leste tant en ce qui concerne sa sécurité qu'en ce qui concerne le développement socioéconomique du pays en général.

Il est patent que malgré les progrès significatifs accomplis, le Timor-Leste n'a pas encore atteint le seuil d'autonomie souhaité. En effet, l'administration publique demeure encore fragile, et dans le domaine du maintien de l'ordre, la police timoraise continue d'enregistrer certaines faiblesses institutionnelles, en particulier en matière de formation. De même, le développement des capacités nationales timoraises en matière de sécurité en est encore à un stade peu avancé.

Il importe donc que, durant les derniers mois de son mandat, les tâches de la MANUTO ne soient pas modifiées, afin de continuer à appuyer la capacité du Timor-Leste à maintenir sa sécurité et sa stabilité et pour que les progrès réalisés jusqu'à présent soient encore consolidés. C'est pourquoi nous appuyons la recommandation du Secrétaire général de proroger le mandat de la MANUTO pour six mois sans modification de ses tâches telles qu'assignées par la résolution 1543 (2004).

Pour parvenir véritablement à la stabilité sociale et à un développement économique durable, le Gouvernement et le peuple du Timor-Leste doivent pouvoir compter sur l'appui constant et soutenu de la communauté internationale. Nous sommes persuadés que le peuple et le Gouvernement timorais réaliseront de plus grands progrès dans l'entreprise d'édification de la nation et de consolidation des institutions de l'État.

M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais d'emblée remercier le Secrétaire général de son rapport intérimaire sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) (S/2004/888). Je voudrais également me féliciter de la nomination de M. Sukehiro Hasegawa en tant que Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste et le remercier de l'exposé qu'il vient de faire.

Au cours de la période considérée, la situation au Timor-Leste est dans l'ensemble restée stable, l'économie a montré des signes de reprise et la vie de la population s'est quelque peu améliorée. Il convient de noter tout particulièrement que le pays a avancé régulièrement sur la voie de la création des institutions et a encore progressé dans la mise en place des institutions publiques et services de sécurité majeurs. Il y a eu une augmentation de la capacité de l'administration publique, du système judiciaire et des organismes chargés de la sécurité et plusieurs lois importantes ont été adoptées. Nous nous réjouissons de cette évolution et nous félicitons le Gouvernement et le peuple du Timor-Leste pour ces succès.

Nous nous félicitons des contributions apportées par la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) sous la direction de M. Hasegawa. En même temps, nous notons que le Secrétaire général a indiqué dans son rapport que malgré des progrès remarquables dans de nombreux domaines, d'importantes difficultés demeurent et il est essentiel que l'assistance internationale se poursuive. C'est la raison pour laquelle nous appuyons la prorogation du mandat de la MANUTO pour une nouvelle période de six mois, les tâches, la composition et les effectifs demeurant inchangés afin que la MANUTO puisse mener à bien son mandat et que soient consolidés les acquis.

Nous pensons qu'avant l'achèvement du mandat de la MANUTO, toutes les parties concernées doivent continuer de montrer la même urgence et redoubler d'efforts. Avant tout, le Gouvernement timorais et la MANUTO doivent accroître leur coopération et élaborer une stratégie de sortie satisfaisante afin que le Timor-Leste puisse atteindre le plus rapidement possible le seuil critique d'autonomie. Le système des Nations Unies et les institutions financières internationales doivent continuer à prêter attention et appui au Timor-Leste afin de veiller au développement durable du pays dans tous les domaines.

Enfin, nous apprécions à leur juste valeur les efforts du Timor-Leste pour améliorer ses relations avec les États voisins. Dans le règlement des questions demeurées en suspens entre le Timor-Leste et ses voisins, nous affirmons que la communauté internationale doit respecter les souhaits du Gouvernement et du peuple timorais. Nous appuyons les efforts déployés par le Timor-Leste et ses voisins en vue d'instaurer une stabilité à long terme dans la région et de trouver une solution satisfaisante et durable à ces questions.

Nous sommes persuadés que grâce aux efforts du Gouvernement et du peuple timorais, et avec l'appui de la communauté internationale et de l'ONU, le Timor-Leste, ce jeune pays, sera certainement animé d'un dynamisme nouveau et ne cessera de réaliser des progrès réguliers dans l'édification de la nation.

M. Adechi (Bénin) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sukehiro Hasegawa, pour l'excellente présentation qu'il vient de nous faire du rapport, somme toute positif, du Secrétaire général (S/2004/888) sur la situation au Timor-Leste. Nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt son témoignage personnel quant à la marche résolue de cette jeune nation sur le chemin de la consolidation de ses institutions et de la relance de son développement économique et social.

Le Bénin se félicite donc de nombreux progrès réalisés par le Gouvernement et le peuple timorais. Ces progrès montrent qu'ils tirent bien parti du soutien de la communauté internationale. Nous saluons tout particulièrement les efforts louables accomplis pour la normalisation de la situation dans le pays et le renforcement de la stabilité sur l'ensemble du territoire du Timor-Leste, la poursuite de l'installation des institutions politiques, la consolidation des bases du fonctionnement de la fonction publique et le renforcement continu de la Police nationale ainsi que l'amélioration des relations avec les autres pays de la région, en particulier l'Indonésie et l'Australie. Nous nous félicitons également des mesures hardies prises par le Timor-Leste pour s'attaquer aux problèmes structurels, entre autres, par l'adoption des lois sur le secteur privé, mesure qui concoure à assurer une transition sans heurt entre la phase des secours d'urgence et celle de l'édification des bases du développement durable.

C'est dans ce cadre que nous prenons note de l'action de la Banque mondiale, du Programme des Nations Unies pour le développement et des autres institutions du système des Nations Unies qui poursuivent leurs efforts pour contribuer à renforcer les institutions et le tissu économique et social du pays.

Nous ne pouvons cependant pas dire que les objectifs fixés ont été atteints dans tous les domaines. Les actions en cours méritent d'être poursuivies, certes, et consolidées car l'analyse du Secrétaire général montre plutôt qu'il reste beaucoup à faire pour pérenniser ces acquis. De nombreuses tâches restent à accomplir, notamment en ce qui concerne le renforcement du professionnalisme et de la discipline au sein de la police et le renforcement du secteur de la justice.

Dans le même ordre d'idées, nous sommes perplexes sur le fait que les avancées attendues dans le domaine de la délimitation des frontières terrestres et maritimes du Timor-Leste tardent à intervenir. Nous engageons donc les pays concernés à faire progresser ce dossier dans l'intérêt de la paix, de la stabilité et du développement intégré de la région.

Au total, nous partageons l'avis du Secrétaire général qui estime au paragraphe 65 de son rapport que la situation sur le terrain ne justifie aucune modification des tâches de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Nous souhaitons donc le maintien de l'effectif de la MANUTO dans la phase de consolidation des acquis. De même, nous exprimons notre accord sur le projet de résolution présenté par le Brésil. L'adoption de ce projet de résolution de procédure, qui reste conforme à l'esprit et à la lettre de la résolution 1543 (2004), confirmera la volonté déjà exprimée du Conseil de proroger le mandat de la MANUTO pour une nouvelle période de six mois, jusqu'au 20 mai 2005. Car il

importe que la communauté internationale reste engagée pour accompagner cette jeune nation dans son évolution. Il importe également que les actions de la communauté internationale s'inscrivent désormais dans la vision des dirigeants timorais quant à l'avenir de leur pays.

La stratégie de retrait définitif de la MANUTO devrait s'appuyer sur les relais que pourraient offrir les fonds et programmes du système des Nations Unies qui devront maintenir leur assistance en attendant que le Timor-Leste développe sa pleine capacité de tirer le meilleur profit des potentialités économiques dont il dispose. Car ne l'oublions pas, nous ne devons, en fait, pas perdre de vue que le Timor-Leste est classé dans la catégorie des pays les moins avancés et qu'à ce titre il a besoin d'un appui substantiel en matière d'aide publique au développement pour mettre en place des infrastructures de base de nature à palier les faiblesses structurelles et à promouvoir le décollage économique rapide du pays.

M. Poirier (France) : La France exprime sa satisfaction face aux informations que nous a fournies le Représentant spécial du Secrétaire général. En dépit des difficultés relevées, l'évolution de la situation au Timor-Leste nous paraît positive. Nous transmettons nos félicitations aux autorités du Timor-Leste et à la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) pour les progrès enregistrés tant dans la construction d'un État efficace que dans le processus d'intégration dans l'ensemble de la région de l'Asie du Sud-Est.

Nous sommes favorables à la reconduction du mandat de la MANUTO pour une nouvelle période de six mois, comme l'a proposé le Secrétaire général dans son rapport (S/2004/888), afin que la Mission s'acquitte de ses missions de soutien aux autorités de Dili.

La France est, et restera, particulièrement attentive aux efforts qui seront réalisés dans les six prochains mois par le Gouvernement du Timor-Leste et par la Mission des Nations Unies sur place afin de « faire barrage à l'impunité », comme l'écrit le Secrétaire général au paragraphe 69 de son rapport.

Enfin, nous soutenons le projet de résolution présenté par la délégation brésilienne. Nous avons déposé quelques amendements ce matin, qui, je le comprends, sont actuellement en cours de discussion entre experts.

M. Trautwein (Allemagne) (*parle en anglais*) : Ma délégation est reconnaissante à M. Sukehiro Hasegawa, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé très complet et instructif, et nous nous félicitons du rapport intérimaire détaillé du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) (S/2004/888).

Je voudrais dire tout d'abord que l'Allemagne s'associe à la déclaration que feront les Pays-Bas au nom de l'Union européenne.

L'Allemagne se félicite des progrès réguliers enregistrés par le Gouvernement et le peuple du Timor-Leste et par la MANUTO ces trois derniers mois. Le Représentant spécial mérite que nous lui rendions un hommage tout particulier pour avoir constitué huit groupes de travail à la suite du dernier débat au Conseil en août, maintenant ainsi l'élan et assurant le suivi des préoccupations exprimées par les États membres.

L'Allemagne est d'accord avec les évaluations et les conclusions pondérées du Représentant spécial et avec le rapport du Secrétaire général. Si nous reconnaissons les progrès que le Timor-Leste a fait sur la voie de l'autosuffisance et de la stabilité ces derniers mois, la ligne finale n'a pas encore été franchie. Apporter une solution politique à différentes questions sur le front national exige des efforts urgents et constants de la part des autorités timoraises. La poursuite du développement des institutions et des agences essentielles de l'État chargées de la sécurité, la question des anciens combattants, l'élargissement du dialogue avec la société civile, la nomination d'un *Provedor* pour les droits de l'homme et la justice et l'accent porté sur la réconciliation en tant qu'élément important dans l'édification de la nation sont nécessaires.

De même, les efforts du Gouvernement timorais pour résoudre les problèmes extérieurs qui demeurent avant l'achèvement du mandat exigent une attention constante des deux parties. L'Allemagne est certaine que d'autres progrès pour parvenir à des accords concrets sur la délimitation des frontières et d'autres questions en suspens avec les pays voisins sont possibles et seront enregistrés dans les tout prochains mois.

En ce qui concerne le rôle du système des Nations Unies, nous partageons l'avis du Secrétaire général et de M. Hasegawa que la MANUTO doit de plus en plus se concentrer sur la préparation et sur la

mise en œuvre de la stratégie de sortie pendant les six mois à venir, visant à accroître la prise en charge des tâches par les Timorais eux-mêmes mais également à garantir une assistance bilatérale et multilatérale durable à la suite du départ de la MANUTO. Nous partageons l'espoir du Secrétaire général que la conférence des bailleurs de fonds qui se tiendra en mars 2005 sera utile en ce sens.

À la lumière des tâches internes et extérieures qui restent à accomplir au Timor-Leste, l'Allemagne appuie la recommandation du Secrétaire général de maintenir la Mission avec ses tâches, sa configuration et sa taille actuelles pour la dernière prorogation du mandat jusqu'au 20 mai 2005.

Le Timor-Leste a toujours été décrit à raison comme un modèle possible en matière d'édification de la nation. L'Allemagne encourage tous les Timorais et tous les acteurs internationaux concernés à rester engagés et concentrés pour achever cette réussite.

Prendre en compte le désir de ceux qui ont été affectés par la violence en 1999 que la justice soit rendue, fait, à notre avis, partie du processus de réconciliation et d'édification réussie d'une nation fondée sur l'état de droit. Nous attendons avec intérêt les propositions spécifiques qui devront être formulées prochainement à cet égard.

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : Je souhaite saluer et remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste, M. Sukehiro Hasegawa, pour sa présentation détaillée du rapport du Secrétaire général (S/2004/888). Nous nous félicitons sincèrement des progrès faits par le peuple timorais, décrits dans le rapport, et des bonnes perspectives d'avenir pour la création d'une société stable, moderne et démocratique au Timor-Leste.

Nous aimerions parler brièvement de certains aspects cruciaux qui figurent dans le rapport du Secrétaire général. Tout d'abord, nous appuyons la recommandation qui figure dans le rapport qui est identique aux souhaits des dirigeants du Timor-Leste à savoir, que la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) soit maintenue avec ses tâches, sa configuration et sa taille actuelle jusqu'au 20 mai 2005 permettant ainsi à la Mission d'achever ses tâches essentielles et d'affermir les progrès accomplis jusqu'à présent. Ainsi, nous sommes pleinement d'accord avec le projet de résolution présenté par la délégation brésilienne, prorogeant le mandat de la MANUTO.

Deuxièmement, malgré les progrès réalisés par le Timor-Leste durant la phase de consolidation de la MANUTO, le pays n'a pas encore atteint le seuil critique d'autosuffisance. Les systèmes d'administration publique et de justice demeurent faibles et fragiles, nécessitant la poursuite d'une assistance internationale et la mise en place d'une stratégie de désengagement cohérente et réaliste en vue du départ de la mission en mai 2005. Il faut en effet éviter que les progrès obtenus dans ces secteurs clefs ne soient compromis.

Troisièmement, s'agissant des grandes difficultés auxquelles le Timor-Leste est confronté en matière de maintien de l'ordre public, de sécurité et de stabilité, le rapport souligne qu'il faut continuer à former la police nationale pour qu'elle atteigne les niveaux de professionnalisme et de compétence requis, et qu'il est nécessaire d'exécuter intégralement les programmes de formation en cours.

Quatrièmement, les principales tâches qui attendent la MANUTO dans son dernier mandat, que le Conseil de sécurité va prochainement approuver, porteraient essentiellement sur la préparation de sa stratégie de désengagement. Celle-ci sera fondée sur l'appropriation croissante par les Timorais des mécanismes d'administration publique, de justice, de maintien de l'ordre et de sécurité nationale, ainsi que la mobilisation concomitante des partenaires bilatéraux et multilatéraux dont l'assistance sera cruciale dans la mise en place d'un cadre durable pour une aide au développement du Timor-Leste.

À partir de l'année prochaine, le Timor-Leste entamera une nouvelle phase de son existence en tant que nation indépendante, avec des changements fondamentaux dans la nature de l'assistance internationale. Ma délégation exhorte les donateurs bilatéraux et multilatéraux à continuer à apporter en temps voulu une aide appropriée pour consolider la paix et le développement du Timor-Leste.

Nous avons noté avec satisfaction que la conférence des donateurs a été prévue pour mars 2005. Nous nous attendons à ce que cette conférence soit à la hauteur des espoirs des Timorais, et qu'elle soit un instrument fondamental dans la mise en place d'un cadre pour une aide durable au développement du Timor-Leste.

Nous félicitons la MANUTO ainsi que les fonds, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies pour le rôle qu’ils ont joué dans le rétablissement de l’infrastructure, le renforcement des services publics, la création de conditions de véritable sécurité et le développement de capacités institutionnelles.

Pour terminer, nous estimons que les relations entre le Timor-Leste et ses voisins, notamment l’Indonésie et l’Australie, sont des facteurs très importants pour la situation d’ensemble du pays, et particulièrement pour sa sécurité, sa stabilité et son développement. Nous rendons hommage à ces deux pays clefs pour leur engagement en faveur de l’avenir du Timor-Leste et pour le dialogue constructif qu’ils ont ouvert sur des questions d’intérêt mutuel, notamment en ce qui concerne la délimitation et la gestion des frontières. Ma délégation espère que ce processus avancera rapidement et aboutira à des progrès significatifs avant la fin du mandat de la MANUTO.

M. Khalid (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons chaleureusement la bienvenue au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hasegawa, qui intervient aujourd’hui au Conseil de sécurité en sa nouvelle capacité. Nous le remercions de sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2004/888) et d’avoir exposé au Conseil les dernières évolutions de la situation au Timor-Leste. Nous lui souhaitons également bonne chance dans l’exercice de ses fonctions.

Le Timor-Leste a réalisé des progrès remarquables depuis son indépendance. Ces succès sont en grande mesure imputables à la population et au Gouvernement timorais. Nous les félicitons de leurs réalisations, obtenues en dépit de circonstances extrêmement difficiles. Nous apprécions en particulier les efforts hardis des dirigeants timorais pour encourager la réconciliation nationale. Nous espérons qu’ils poursuivront leurs efforts pour guérir les profondes blessures, internes et externes, du passé.

Le Pakistan appuie les efforts de la Mission d’appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) en vue de consolider la paix et d’aider au développement des institutions du Timor-Leste, notamment dans les secteurs clefs de l’administration publique et de la justice, la mise en place de forces de l’ordre et le maintien de la sécurité et de la stabilité. Ces tâches demeurent critiques dans la transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix. Nous rendons aussi hommage au rôle clef joué par la MANUTO en tant que mécanisme apte à inspirer la confiance, aussi bien au sein du Timor-Leste qu’entre le Timor-Leste et l’Indonésie. C’est un modèle que l’Organisation des Nations Unies pourrait reproduire dans d’autres régions où ses missions sont déployées.

Le rapport du Secrétaire général décrit les progrès récents enregistrés dans chacun de ces domaines d’activité. Malgré les progrès réalisés dans ces secteurs, il est patent qu’il reste beaucoup à faire. Par exemple, le secteur de l’administration publique timoraise exige encore une assistance internationale considérable à court et moyen terme. Le secteur de la justice exige également un renforcement important. L’absence d’un cadre adéquat continue d’entraver la formation et le développement de la police nationale, qui continue de faire face à des limitations sur le plan des capacités, de la gestion et des ressources, ainsi qu’à des problèmes de discipline.

En ce qui concerne la capacité des forces de défense timoraises, malgré des progrès, les efforts dans ce domaine important restent entravés par un manque de personnel expérimenté, un entraînement et des équipements inadéquats et des capacités logistiques limitées. Tout ceci souligne la nécessité d’une collaboration étroite et constante de la MANUTO avec ses homologues timorais, afin de combler ces lacunes.

Le Pakistan appuie la prorogation du mandat de la MANUTO, sur la base de sa taille et de sa composition actuelles, pour une période de six mois supplémentaires, afin de consolider les acquis et mener à bien les tâches clefs attribuées à la MANUTO par la résolution 1543 (2004) du Conseil de sécurité.

En dehors du domaine d’action de la MANUTO, la plus lourde tâche à long terme qui incombe au Timor-Leste demeure le développement socio-économique. Bien que l’économie du pays ait montré des signes de reprise, de profonds problèmes structurels, le sous-développement du secteur privé et l’absence de dispositions législatives habilitantes continuent d’entraver les progrès dans des domaines clefs de l’économie.

Il sera encore difficile au Timor-Leste de maintenir sa dynamique de redressement en l’absence d’appui international. Nous espérons que la communauté internationale des donateurs apportera au

Timor-Leste cette assistance indispensable pour lui permettre de parvenir à l'autonomie.

L'appui continu des voisins du Timor-Leste est également vital à cet égard. Le Pakistan estime que le développement de relations étroites et amicales entre le Timor-Leste et l'Indonésie est d'une importance capitale et sert les intérêts des deux pays. Nous espérons aussi que les autres voisins du Timor-Leste pourront régler leurs problèmes bilatéraux avec ce pays, afin qu'il puisse atteindre son véritable potentiel économique.

Enfin, le Timor-Leste est généralement considéré comme un exemple de succès des efforts de maintien de la paix des Nations Unies. Toutefois, le véritable succès d'une opération de maintien de la paix ne se mesure pas en années mais en décennies. Le Timor-Leste aura encore besoin de notre appui durant les phases restantes de la présence de la MANUTO et au-delà. Aucun effort ne doit être épargné pour faire en sorte que les acquis obtenus à grand prix soient consolidés et non perdus.

M. Baja (Philippines) (*parle en anglais*) **:** Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance publique pour examiner le rapport du Secrétaire général (S/2004/888) sur la situation au Timor-Leste. Je tiens aussi à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hasegawa, de sa présentation du rapport du Secrétaire général et des recommandations qu'il contient.

Ma délégation se félicite des efforts constants et soutenus du Gouvernement du Timor-Leste visant à assumer davantage de responsabilités en ce qui concerne la préservation et le maintien de la paix et de la sécurité dans le pays. Le Gouvernement a pris des mesures pour régler le problème des anciens combattants et pour mettre un terme à la récente flambée d'incidents violents entre groupes d'arts martiaux. Ceci a permis au Gouvernement du Timor-Leste, avec l'aide de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) et des fonds, programmes et institutions du système des Nations Unies, ainsi que d'autres partenaires du développement, d'aborder les multiples défis associés à ces processus d'édification de la nation et de mise en place d'institutions durant la période de transition.

Des acquis concrets ont été obtenus. Pour nous, le fait le plus important est que le Timor-Leste continue d'entretenir de bonnes relations avec ses voisins.

Le Parlement national a été saisi d'un certain nombre de projets de lois importants. La tenue d'élections locales avant juillet 2005 semble un objectif réalisable, le recrutement d'homologues timorais pour certains postes clefs s'est amélioré et le développement de la police nationale et de la force de défense timoraise progresse. En outre, l'économie du Timor-Leste commence à donner des signes de reprise, avec une inflation plus modérée et des estimations prévoyant une progression de 1 % du produit intérieur brut réel en 2004.

Nonobstant ces modestes progrès, ma délégation note l'observation du Secrétaire général, sur le fait qu'il reste encore beaucoup à faire dans des domaines essentiels allant de la bonne gouvernance à la réforme du secteur de la sécurité en passant par le renforcement des institutions.

Il souligne également ce qu'il qualifie d'augmentation « spectaculaire » – 17,4 % – de l'ensemble de la population, la population du district de Dili ayant, quant à elle, augmenté de 39,3 % en trois ans, traduisant un taux d'urbanisation impressionnant qui ne manquera pas de poser de nombreux problèmes aux pouvoirs publics, non seulement pour la prestation des services sociaux de base mais également pour le maintien de l'ordre public dans la ville.

Comme l'a fait remarquer l'Allemagne, il est nécessaire de maintenir l'aide internationale au Timor-Leste, en particulier après le départ de la MANUTO. Une aide bilatérale ou multilatérale doit être prévue rapidement de façon à assurer une transition sans heurt dans le cadre de la stratégie de sortie de la MANUTO. Le rapport du Secrétaire général a cité à cet égard des domaines précis comme le développement de l'administration publique timoraise; le renforcement des capacités institutionnelles dans certains domaines; et un appui complémentaire aux forces de maintien de l'ordre et de sécurité du Timor-Leste au niveau de la formation, de l'infrastructure, du matériel et de la logistique.

Compte tenu de la conclusion tirée par le Secrétaire général, après examen de tous les faits récents et des conclusions de la mission récente d'évaluation technique, que le Timor-Leste n'a pas encore atteint le seuil critique d'autonomie, ma

délégation appuie la recommandation qu'il a faite de maintenir la MANUTO avec ses tâches, sa configuration et ses effectifs actuels pour une période supplémentaire de six mois, afin de lui permettre d'achever ses tâches, d'affermir les progrès accomplis et de définir une stratégie de sortie.

À cet égard, ma délégation salue la création par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hasegawa, de huit groupes de travail chargés de contribuer à l'identification en temps voulu des activités qui doivent être exécutées pour passer sans heurt des opérations de maintien et de consolidation de la paix à des activités telles que la mise en place des institutions et l'aide au développement durable. Toutefois, le rapport n'indique pas expressément ce que sont ces huit domaines. Ma délégation estime qu'il serait utile que les participants à cette séance publique soient informés des domaines qui sont couverts par ces groupes de travail.

Nous saluons également la programmation rapide de la conférence des donateurs, en mars, compte tenu de la contribution qu'elle est susceptible d'apporter à une transition plus facile pour les futurs partenaires bilatéraux et multilatéraux du Timor-Leste.

Enfin, ma délégation note l'appel lancé par le Secrétaire général aux États Membres afin qu'ils apportent toute leur coopération au Timor-Leste pour l'aider à traduire en justice les auteurs des crimes graves commis en 1999 dans le pays. Cela doit se faire, à notre avis, de la façon la plus pratique, la mieux adaptée et la plus efficace, en tenant compte des vues, des sensibilités et de la coopération des parties concernées.

M. Motoc (Roumanie) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres membres du Conseil pour saluer le dernier rapport en date du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) et remercier le Représentant spécial, M. Hasegawa, de son exposé.

La Roumanie s'associe à la déclaration que fera sous peu le Représentant permanent des Pays-Bas au nom de l'Union européenne et je me bornerai donc ici à quelques brèves observations.

Je voudrais, à cette occasion, féliciter les autorités du Timor-Leste des progrès réguliers qu'ils ont accomplis pour faire de leur pays un État stable et démocratique et je les encourage vivement à poursuivre les efforts qu'ils déploient pour la stabilisation du pays et le renforcement de ses institutions.

J'aimerais dire combien la Roumanie est satisfaite du renforcement constant des relations entre le Timor-Leste et l'Indonésie. Nous espérons que l'engagement politique énergique manifeste ici engendrera sans plus tarder de nouveaux progrès concrets sur la question non réglée de la démarcation de leur frontière.

La Roumanie se félicite du rôle remarquable joué par la MANUTO dans le renforcement des capacités du Timor-Leste. Nous félicitons la MANUTO de la façon dont elle a conduit l'ensemble de ses activités sous la direction éclairée du Représentant spécial, M. Hasegawa, dont nous saluons l'efficacité dans l'exercice de ce mandat.

Nous avons suivi de près les conclusions de la mission d'évaluation de l'ONU, qui s'est rendue au Timor-Leste en application de la résolution 1543 (2004). Nous rejoignons sa conclusion selon laquelle, en dépit d'importants progrès dans la mise en place des grandes institutions publiques, du renforcement du cadre législatif et de la poursuite de la réforme du secteur de la sécurité, d'importantes difficultés demeurent et il est essentiel que l'assistance internationale se poursuive.

En conséquence, la Roumanie appuie la prorogation du mandat de la MANUTO pour une période finale de six mois, avec un maintien des tâches, de la configuration et des effectifs actuels de la MANUTO, tels que définis dans la résolution 1543 (2004). Nous sommes persuadés qu'au cours des six mois restants de sa présence au Timor-Leste, la MANUTO fera la différence dans le processus de renforcement de l'autonomie du Timor-Leste, et qu'elle permettra ainsi à l'ONU de partir sur un véritable succès.

Dans l'intervalle, nous voudrions souligner encore une fois combien il est nécessaire que les partenaires bilatéraux et multilatéraux poursuivent leur appui pour compléter les efforts actuels de la MANUTO, et, suite au départ, à terme, de la MANUTO, continuer de fournir l'aide nécessaire aux Timorais.

C'est dans ce cadre qu'a été lancé l'appel à la MANUTO afin qu'elle se concentre de plus en plus sur

sa stratégie de sortie et permette ainsi aux Timorais de prendre encore mieux en charge la situation tout en assurant une transition sans heurt de l'opération de consolidation de la paix à l'aide à la mise en place des institutions et au développement durable fournie par le système des Nations Unies et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux.

La question de la lutte contre l'impunité reste d'une importance capitale pour mon pays. En conséquence, nous encourageons le Secrétaire général à continuer d'explorer les moyens de traduire en justice les auteurs des crimes graves commis en 1999. La coopération des États Membres reste à cet égard indispensable.

M. Dolgov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous savons gré au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hasegawa, de la présentation qu'il nous a faite du rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor-Leste (MANUTO) et des informations nouvelles qu'il nous a données sur la situation dans ce pays. Nous partageons pour l'essentiel les analyses et les conclusions du Secrétaire général.

Au cours de la période à l'examen, les autorités timoraises, avec la participation active de la Mission des Nations Unies, ont accompli de nouveaux progrès sur la voie de l'indépendance véritable du Timor-Leste. Il importe de veiller à ce que le renforcement de la souveraineté de ce pays se poursuive sans trêve.

Toutefois, le Timor-Leste reste en proie à des problèmes urgents, dont le manque d'infrastructures et la pénurie de ressources, et notamment de personnel qualifié, ce qui limite le potentiel du système d'administration publique et des structures de maintien de l'ordre du pays.

Les Timorais de l'Est, avec l'appui de l'ONU et de l'ensemble de la communauté internationale, doivent faire des efforts considérables pour que leur pays puisse devenir autosuffisant avant la fin, en mai prochain, du mandat de la Mission des Nations Unies.

Nous avons pu constater que la situation politique interne au Timor-Leste était restée stable dans l'ensemble, et nous nous félicitons, à cet égard, des mesures prises par les autorités timoraises pour régler les questions sociales urgentes, dont le problème des anciens combattants de la lutte pour l'indépendance.

Nous notons la bonne préparation des élections municipales et nous appelons toutes les forces politiques du pays à y participer de manière constructive. Nous saluons l'établissement progressif de relations entre le Timor-Leste et l'Indonésie. Nous appelons les deux États à continuer d'intensifier la coopération bilatérale afin de résoudre le plus vite possible les questions encore en suspens, y compris le problème important de la démarcation de la frontière. Il est particulièrement important d'assurer le respect des droits de l'homme, y compris au moyen d'enquêtes sur les cas de violations. Nous appuyons la recommandation du Secrétaire général confirmant l'accord déjà conclu au Conseil de sécurité sur la prorogation, une dernière fois, du mandat de la MANUTO jusqu'au 20 mai 2005, avec son mandat, sa configuration et sa taille actuelle. Il est important que la Mission des Nations Unies, pendant sa dernière période de présence au Timor-Leste, s'attache en priorité à mettre au point une stratégie de désengagement afin qu'il n'y ait pas de ruptures dans le fonctionnement des structures nationales du Timor-Leste après le départ de la Mission. La délégation russe, quant à elle, continuera d'accorder aux activités de la Mission tout l'appui nécessaire. Nous remercions la délégation brésilienne d'avoir présenté un projet de résolution du Conseil de sécurité que nous appuyons entièrement.

M. Yáñez-Barnuevo (Espagne) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sukehiro Hasegawa, du rapport complet qu'il a présenté (S/2004/888). Nous le félicitons du travail qu'il accomplit à la direction de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Nous nous félicitons également de la présence parmi nous du Représentant permanent du Timor-Leste, l'Ambassadeur José Luis Guterres.

L'Espagne s'associe pleinement à la déclaration que fera le représentant des Pays-Bas au nom de l'Union européenne. Je me contenterai donc de faire quelques observations.

Nous constatons avec satisfaction qu'au cours des derniers mois, le Timor-Leste a continué de progresser régulièrement dans la mise en place de ses institutions et l'instauration de l'état de droit. Avec l'aide de la MANUTO et l'assistance bilatérale et multilatérale, la capacité de l'administration publique, du système judiciaire et des organes de sécurité a continué à se

développer et à se renforcer. Il faut féliciter pour cela les autorités timoraises, ainsi que la MANUTO.

Néanmoins, nous retenons du rapport du Secrétaire général qu'il reste encore de nombreuses tâches en suspens dans des secteurs importants, et notamment la tenue prochaine d'élections locales, la désignation attendue d'un *Provedor* (Médiateur) pour les droits de l'homme et la justice, l'adoption de projets de lois importants pour le développement de l'état de droit, la formation des fonctionnaires dans les domaines judiciaire et financier, ainsi que le plein développement des capacités de la police nationale et des forces armées.

C'est dans ce contexte que l'Espagne appuie pleinement les recommandations qu'a formulées le Secrétaire général dans son rapport et, par conséquent, estime que le mandat de la MANUTO doit être prorogé pour une dernière période de six mois avec ses tâches, sa configuration et sa taille actuelle. À cet égard, nous remercions la délégation brésilienne d'avoir élaboré le projet de résolution sur la question et l'assurons de notre plein appui afin que la stratégie de désengagement de la MANUTO ait le soutien du Conseil de sécurité.

L'initiative du Représentant spécial du Secrétaire général visant à créer des groupes de travail à composition mixte pour préparer la transition de la mission actuelle de maintien et de consolidation de la paix, à un programme d'assistance pour le renforcement des institutions et du développement durable est, à notre avis, fort judicieuse.

Le système des Nations Unies continuera de jouer le rôle d'appui et de coordination qui lui incombe, rôle qui, avec la collaboration d'autres institutions multilatérales, a déjà permis d'accomplir un travail louable. Par ailleurs, nous espérons que la Conférence internationale des donateurs, prévue pour mars 2005, permettra la concrétisation de l'assistance accordée au peuple timorais qui reste nécessaire durant cette nouvelle étape.

En ce qui concerne les droits de l'homme, nous nous félicitons des efforts faits par le Groupe des crimes graves pour parachever ses activités dans les délais prescrits, et nous espérons que sera publié prochainement le rapport définitif de la Commission accueil, vérité et réconciliation. Nous partageons également la conviction du Secrétaire général, à savoir que tous les auteurs de délits graves commis en 1999 au Timor-Leste doivent être traduits en justice, et nous attendons les propositions du Secrétaire général pour que les responsables ne restent pas impunis.

Enfin, il faut souligner les bonnes relations qui existent entre le Timor-Leste et les États voisins, ce qui représente un facteur clef pour la stabilité et le développement de la nation timoraise. Nous espérons en particulier que ce climat favorable aboutira bientôt à des accords concrets sur la délimitation des frontières maritimes et terrestres et à l'instauration de relations de bon voisinage et d'une coopération régionale.

M. Danforth (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant des États-Unis.

Nous nous félicitons du dernier rapport du Secrétaire général (S/2004/888) sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) et de l'exposé que le Représentant spécial, M. Hasegawa, a présenté au Conseil. Nous appuyons la recommandation du Secrétaire général en vue de proroger le mandat de la MANUTO pour une dernière période de six mois, jusqu'au 20 mai 2005.

Pendant les six derniers mois du mandat, le personnel de la MANUTO devrait continuer de transmettre des compétences et de préparer le transfert des responsabilités de l'administration civile, de la justice et de la sécurité à ses homologues timorais, aux donateurs bilatéraux et autres organismes des Nations Unies. Alors que nous touchons à la fin d'une mission des Nations Unies couronnée de succès, nous devons nous pencher sur les questions en suspens et surtout, la communauté internationale devrait examiner les mesures à prendre pour veiller à ce que les auteurs d'atrocités commises en 1999 répondent de leurs actes.

Comme nous l'avons dit à maintes reprises, il faut que les responsables de violations des droits de l'homme commises au Timor-Leste soient traduits en justice. La communauté internationale se doit d'aborder cette question. La décision récente d'une cour d'appel indonésienne qui a cassé une autre condamnation prononcée par un tribunal spécial, réduisant à une seule personne le nombre des condamnés, a une incidence directe sur la question plus large de l'obligation redditionnelle. Le système de tribunal spécial avait de nombreuses lacunes. Il n'a pas permis de traduire en justice les responsables des crimes commis au Timor-Leste en 1999. Il doit y avoir un certain niveau d'obligation redditionnelle pour ces

atrocités afin de créer un climat propice à la mise en place d'institutions démocratiques, tant en Indonésie qu'au Timor-Leste.

Étant donné les compétences limitées du Groupe des crimes graves et son incapacité de juger des crimes déjà commis par l'armée indonésienne, et les manquements des tribunaux spéciaux indonésiens, il faudrait peut-être prendre d'autres mesures. Nous croyons que le Secrétaire général devrait envoyer une mission d'experts procéder à une évaluation au Timor-Leste et en Indonésie afin d'examiner ces processus et de faire des recommandations.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité. Pour utiliser notre temps au mieux, je n'inviterai pas chaque orateur individuellement à prendre place à la table du Conseil. Lorsqu'un orateur prendra la parole, un préposé des services de conférences ira également chercher l'orateur suivant.

Je donne à présent la parole au représentant du Timor-Leste.

M. Guterres (Timor-Leste) : Monsieur le Président, permettez-moi de profiter de l'occasion pour féliciter votre pays de son accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours et de vous remercier, vous-même et les autres membres du Conseil, de m'avoir donné la possibilité de m'exprimer devant le Conseil.

Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général Kofi Annan de son rapport détaillé (S/2004/888), qui passe en revue les activités de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), les progrès accomplis dans les domaines essentiels, les lacunes à combler et les problèmes à surmonter pour affermir davantage notre jeune nation démocratique. Mon gouvernement est, en règle générale, d'accord avec l'analyse de la situation sur le terrain et approuve sans réserve les recommandations formulées dans le rapport.

Ma délégation voudrait féliciter M. Sukehiro Hasegawa, Représentant spécial du Secrétaire général, de son rôle exemplaire et dynamique ainsi que de l'exposé très instructif qu'il a fait ce matin.

Le Timor-Leste vit dans la paix et la stabilité. Mais malgré les progrès accomplis dans l'édification d'institutions démocratiques et de fondations solides pour que l'État repose sur le respect de la légalité et des principes démocratiques, son avenir reste rempli d'obstacles.

Les capacités continuent, quoique lentement, de se renforcer dans les secteurs de l'administration publique, de la finance et de la justice. Ma délégation engage les membres du Conseil, la communauté internationale et les partenaires de développement à maintenir leur appui au Timor-Leste en fournissant des conseillers civils dans les secteurs clefs, afin de renforcer les capacités des Timorais et de favoriser l'essor des institutions.

Il est primordial que le programme d'assistance dirigé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) permette le déploiement rapide de conseillers civils supplémentaires. Comme le Secrétaire général le souligne dans son rapport, seulement 50 des 102 postes de conseillers civils ont été pourvus. Réduire maintenant le nombre des conseillers serait non seulement prématuré mais de surcroît préjudiciable au fonctionnement des institutions nationales.

Le Timor-Leste reste déterminé à se doter d'une force de police efficace, professionnelle, ayant le sens des responsabilités. La promulgation de la loi organique et du code disciplinaire de la police en est la preuve. Mais pour que ces mesures soient correctement appliquées, il est nécessaire que la communauté internationale prête son appui technique et financier.

Nous déplorons vivement l'usage excessif de la force qui a été fait en juillet par la police, lors d'une manifestation d'anciens combattants. Ma délégation convient qu'il reste encore beaucoup à faire pour mettre en place une société fondée sur le respect de la légalité et des droits de l'homme. La création de services de police impartiaux, conscients de leurs responsabilités et tenus de rendre des comptes est donc importante, au même titre que la mise en place d'un système judiciaire indépendant. Cependant, je suis sûr que le Conseil reconnaîtra les contraintes auxquelles nous sommes soumis du fait de nos ressources limitées sur le plan humain et financier. L'affectation de conseillers de la police et de juges, dans le cadre d'un programme d'assistance aux structures de base de l'administration et au système de la justice, nous aidera à réaliser nos buts communs.

Mon gouvernement félicite la MANUTO de tout ce qu'elle a fait pour répondre aux besoins de formation de la police nationale du Timor-Leste

(PNTL), en élaborant le plan de renforcement des compétences de la PNTL en coopération avec les homologues locaux. Grâce à ce type d'initiatives, nous constatons l'accroissement des compétences et des capacités de notre force de police dans de nombreux domaines. Mais pour consolider les acquis et atteindre les objectifs énoncés dans le plan de renforcement des compétences, il est nécessaire que le nombre des conseillers de la police atteigne le niveau actuellement autorisé de 157.

Le Timor-Leste a accédé aux principaux traités relatifs aux droits de l'homme et, afin de s'acquitter de ses obligations de notification, le Gouvernement a organisé en septembre, avec le concours du Haut Commissaire aux droits de l'homme, de la MANUTO et d'autres organismes de l'ONU, un atelier destiné à renforcer les capacités de collecte des données et d'établissement de rapports. Le Gouvernement a, en conséquence, nommé des coordonnateurs au sein des ministères et des secrétariats d'État compétents ainsi que dans les groupes concernés de la société civile afin de faciliter la collecte des renseignements nécessaires à l'élaboration du rapport initial que le Timor-Leste doit remettre aux organes de suivi des traités. La tenue d'un autre atelier à l'intention des groupes de la société civile est prévue pour décembre.

Le Groupe des crimes graves travaille d'arrache-pied pour s'acquitter des obligations énoncées au paragraphe 8 de la résolution 1543 (2004)du Conseil de sécurité. Malgré ces efforts, il risque toutefois de ne pas achever le processus dans les délais impartis en raison du temps et des ressources limités.

Dans toute société qui se relève d'un conflit, la question de la justice est complexe et difficile à régler. Comme le Secrétaire général l'indique dans son récent rapport sur l'état de droit :

> « ... il n'est possible de consolider la paix dans la période qui suit immédiatement la fin d'un conflit, et de la préserver durablement, que si la population est assurée d'obtenir réparation à travers un système légitime de règlement des différends et d'administration équitable de la justice ». (*S/2004/616, par. 2*)

Mon gouvernement se félicite des efforts engagés par le Secrétaire général pour étudier les manières possibles de régler cette question, et est prêt à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies, comme le Premier Ministre, S. E. Mari Alkatiri, l'a réaffirmé au Secrétaire général Kofi Annan lors de leur rencontre du 4 octobre 2004.

Justice et réconciliation demeurent la pierre angulaire d'une démocratie stable. Les travaux engagés par la Commission accueil, vérité et réconciliation ont permis de panser les blessures du passé et d'inciter les communautés à aller de l'avant.

Le Gouvernement a à cœur de résoudre la question des anciens combattants, car cela contribuera à la stabilité du pays. Le Président, le Parlement et le Gouvernement s'y emploient en maintenant le dialogue avec les représentants des anciens combattants afin de trouver une solution appropriée et durable. Nous nous réjouissons de l'appui indéfectible apporté au programme de redressement, d'emploi et de soutien en faveur des anciens combattants du Timor-Leste (RESPECT), qui vise à répondre aux préoccupations des anciens combattants et à améliorer leur situation.

Notre économie manifeste des signes de reprise et le Gouvernement est déterminé à créer un climat qui attire les investisseurs et encourage la création d'emplois, afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et ceux du plan national de développement. Un projet de loi sur les investissements a été soumis au Parlement pour examen. Par ailleurs, le Comité directeur du Fonds pour le pétrole tiendra demain des audiences publiques sur la création d'un fonds pour le pétrole au Timor-Leste. La société civile aura là une bonne occasion d'exprimer ses vues et ses opinions.

Avec l'aide du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Timor-Leste a réalisé le tout premier recensement de sa population et des habitations du pays depuis le retour de l'indépendance en mai 2002. Le Timor-Leste compte désormais près d'un million d'habitants, soit un accroissement de 17,4 % par rapport aux chiffres précédents. Le Gouvernement espère que les données ainsi collectées seront judicieusement utilisées par les acteurs concernés.

Les préparatifs des élections locales étant bien engagés, le Gouvernement prévoit qu'elles se tiendront en 2005. Le Président et le Gouvernement dispensent, partout dans les districts, des cours d'instruction civique en vue des élections, le but étant d'encourager la participation des électeurs et l'engagement positif de la société civile. La tenue des élections locales

contribuera à consolider davantage le processus démocratique et les institutions au niveau des villages.

Les relations entre le Timor-Leste et l'Indonésie continuent de se resserrer, avec la prise d'engagements aux plus hauts niveaux. Aussi bien le Timor-Leste que l'Indonésie s'emploient à finaliser l'accord sur la frontière terrestre commune et les autres questions en suspens. Le règlement définitif de la question de la frontière terrestre facilitera les échanges transfrontaliers entre les résidents des zones frontalières et l'instauration d'une confiance mutuelle. Dernièrement, à l'occasion d'une réunion du sous-comité technique du tracé de la frontière, tenue en Indonésie, nous sommes parvenus à nous entendre sur un certain nombre de portions de la frontière, ce qui fait que, désormais, il ne reste plus qu'à établir le tracé de 5 % de la frontière.

Les négociations avec l'Australie sur la frontière maritime ont eu lieu en septembre et en octobre 2004. Nous sommes persuadés qu'un règlement juste et équitable de cette question est essentiel à la viabilité et à la stabilité économiques futures de Timor-Leste. En général, nos relations avec nos voisins sont excellentes, et nous attendons avec intérêt de participer aux réunions du Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Pour terminer, le Timor-Leste appuie le renouvellement pour six mois du mandat de la MANUTO avec ses tâches, sa configuration et sa taille actuelles, jusqu'au 20 mai 2005. Nous appuyons en outre la création par le Représentant spécial des huit groupes de travail chargés de déterminer les activités nécessaires à une transition sans heurt du maintien de la paix et de la consolidation de la paix au développement durable. Cette initiative venant à point nommé contribuera à établir la stratégie de désengagement la plus appropriée.

Enfin, je voudrais à nouveau exprimer ma profonde reconnaissance aux membres du Conseil, au Secrétariat de l'ONU, à la MANUTO, aux institutions de Bretton Woods, au Programme des Nations Unies pour le développement, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, au Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et autres organismes de l'ONU pour leur appui et leur intérêt constant à l'égard du peuple timorais, sans lesquels les progrès réalisés à la date d'aujourd'hui n'auraient pas été possibles. Nous exprimons par ailleurs notre profonde reconnaissance aux membres du Conseil, dont le mandat expire le 31 décembre 2004, pour leur travail inestimable et leur contribution à la paix mondiale pendant une des époques les plus délicates de l'histoire de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Jenie (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de novembre. Nous vous souhaitons plein succès.

Ma délégation est toujours reconnaissante d'avoir la possibilité de participer, à chaque fois que le Conseil de sécurité délibère du point de l'ordre du jour consacré au Timor-Leste, voisin et ami proche de l'Indonésie.

Ma délégation voudrait également remercier le Secrétaire général de son rapport (S/2004/888) sur les progrès accomplis dans la réalisation des tâches essentielles du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Nous voudrions à cet égard souhaiter la bienvenue au Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste, M. Hasegawa.

Au moment où les activités de la MANUTO tirent à leur fin, ma délégation voudrait rappeler qu'elle n'a cessé d'appuyer le mandat depuis le jour où il a été mis en train, ainsi que les travaux qui ont été accomplis depuis. L'Indonésie a toujours respecté le principe fondamental selon lequel la MANUTO devait fournir l'assistance nécessaire au Timor-Leste pour que ce pays parvienne à réaliser les objectifs de stabilité politique, de sécurité et d'autosuffisance le plus rapidement possible.

À cet égard, nous sommes heureux de voir dans le rapport que le Timor-Leste est maintenant dans l'ensemble pacifique et stable, que son gouvernement déploie des efforts considérables en vue de régler les questions internes urgentes auxquelles le pays est confronté, y compris celles des anciens combattants et de la violence entre les groupes d'arts martiaux. Nous sommes satisfaits en outre des efforts consentis par le Gouvernement de Timor-Leste, qui ont produit des résultats positifs dans de nombreux domaines, y compris dans la recherche de l'autosuffisance.

Dans la phase de consolidation de la MANUTO qui a commencé en mai dernier, nous voyons que des

mesures ont été prises, y compris les huit groupes de travail constitués par la Mission pour examiner certaines des préoccupations exprimées par les États Membres ici au Conseil le 24 août. Nous sommes certains que ces groupes de travail, s'ils sont bien organisés, pourront contribuer à déterminer, comme on le souhaite, les activités nécessaires à une transition sans heurt du maintien de la paix à la mise en place d'institutions et à l'aide au développement durable. Cela créera en outre les conditions permanentes et propices nécessaires pour mettre fin au mandat de la MANUTO avec succès, dans un délai réaliste.

De même, nous relevons qu'une mission intégrée d'évaluation technique de l'ONU s'est rendue au Timor-Leste au début du mois d'octobre, conformément à la résolution 1543 (2004), et qu'elle en en est revenue avec des rapports favorables sur de nouveaux progrès s'agissant de la mise en place des principales institutions nationales et des organismes chargés de la sécurité, ainsi que de l'adoption de certains textes législatifs importants.

Il importe de souligner néanmoins que l'équipe d'évaluation technique a également signalé que le Timor-Leste n'avait pas encore atteint le seuil d'autosuffisance. Elle a relevé certains domaines de l'administration publique – notamment les secteurs de la finance, de la banque et de la justice – restaient fragiles. Nous espérons que l'ONU et la communauté internationale continueront d'appuyer le Gouvernement du Timor-Leste et, grâce à des mécanismes appropriés d'aide au développement, soutiendront ses efforts dévoués.

Comme les membres du Conseil de sécurité s'en rendent bien compte, l'Indonésie attache une grande valeur à ses relations avec le Timor-Leste. Le rapport du Secrétaire général relève que les relations entre les deux nations ont été renforcées par la visite que le Premier Ministre Alkatiri a effectuée à Jakarta à l'occasion de la cérémonie de prestation de serment du nouveau Président indonésien, M. Susilo Bambang Yudhoyono, le 20 octobre 2004.

S'agissant de la question de la démarcation de la frontière terrestre, les consultations se sont poursuivies entre les deux pays. Il faut rappeler qu'en juin dernier à Bali, les Ministres des affaires étrangères sont parvenus à un accord provisoire qu'ils ont présenté aux chefs de gouvernement, en vertu duquel 90 % de la démarcation de la frontière terrestre ont été acceptés. Je voudrais ajouter qu'il y a eu également des progrès constants au niveau du groupe de travail pour parvenir à une entente sur les 10 % restants, qui ont trait à neuf segments non réglés. À la dernière réunion de la Sous-Commission technique sur la démarcation de la frontière à Yogyakarta les 29 et 30 octobre 2004 – que mon collègue Jose Luis Guterres a également signalée au Conseil de sécurité – les deux parties ont statué sur six de ces segments, d'après le procès-verbal du débat, signé par les deux délégations, ce qui correspond au règlement d'environ 96 %, soit une différence d'un 100 % par rapport à ce que signalait mon collègue. Cette réunion déterminera également la nature des travaux futurs concernant la densification des coordonnées et le calendrier des travaux relatifs à la démarcation.

Par conséquent, lorsqu'on examine le rapport du Secrétaire général, il faut se rendre compte que tant l'Indonésie que le Timor-Leste ont compris qu'il y avait encore du travail concret à accomplir avant de parvenir à un accord final. Dans ce contexte, l'Indonésie ne s'attendait pas à ce que l'accord final soit conclu à la réunion technique d'octobre, et nous pensons que notre partenaire, le Timor-Leste, ne s'y attendait pas non plus.

À cet égard, l'Indonésie voudrait réaffirmer une fois de plus que pour faciliter les activités de gestion de la frontière le plus rapidement possible, elle est disposée à signer un accord provisoire à tout moment, tout en continuant de rechercher un accord sur les questions en suspens dans un avenir assez proche.

Je voudrais pour terminer passer à deux autres sujets de préoccupation pour l'Indonésie. Tout d'abord, il est fait mention dans le rapport d'un navire indonésien qui a pénétré dans les eaux territoriales du Timor-Leste le 19 septembre à la poursuite d'un navire d'excursion privé. Je voudrais pour qu'il en soit pris acte apporter des précisions à ce sujet. Ce jour-là, un navire indonésien a détecté un bateau laissé sans surveillance, naviguant près de la frontière maritime entre l'Indonésie et le Timor-Leste et il s'est dirigé vers lui, afin de déterminer la raison de sa présence. Néanmoins, après des demandes répétées de contact, le bateau d'excursion privée n'a eu aucune réaction et s'est éloigné à grande vitesse. Pendant ce temps, le navire indonésien a eu une panne mécanique. Les courants l'ont poussé fortuitement dans les eaux territoriales du Timor-Leste. La panne a été réparée au bout d'un moment et le navire est rentré. Pendant qu'il

réglait le problème, le navire a essayé de contacter les autorités locales afin de dissiper tout malentendu, mais en vain.

Ce qui importe, c'est que le Gouvernement indonésien s'est mis en contact avec le Gouvernement du Timor-Leste et a apporté des éclaircissements satisfaisants. Il convient de souligner qu'il n'y avait manifestement aucune intention hostile de la part du navire. Afin d'éviter des malentendus semblables à l'avenir, les bateaux d'excursion privée, notamment ceux que les plongeurs laissent sans surveillance dans les zones frontalières, doivent donner des signaux clairs quant à leurs activités.

Le deuxième point de préoccupation porte sur la déclaration selon laquelle, le 2 novembre, des militaires indonésiens ont franchi la Ligne de coordination tactique dans la région de Cruz, dans l'enclave d'Oecussi. Je voudrais informer le Conseil que, à ce jour, le Gouvernement indonésien n'a reçu aucune communication ni plainte à ce sujet, que ce soit du Gouvernement timorais ou de la MANUTO. Afin de dissiper toute impression erronée, je vous expliquerai ce qui s'est réellement passé ce jour-là.

Comme nous le savons tous, dans l'attente de l'accord sur la démarcation de la frontière terrestre, les personnels de sécurité des deux parties se servent d'une Ligne de coordination tactique qui a fait l'objet d'un accord entre les officiers de terrain. Cette Ligne de coordination tactique comporte trois zones, dont la zone 1, dans laquelle patrouille l'Indonésie, et la zone 3, dans laquelle patrouille le Timor-Leste. Les deux parties se sont mises d'accord pour que nul ne soit autorisé à patrouiller dans la zone 2 ni à y mener quelque autre activité. Le 2 novembre 2004, alors qu'ils patrouillaient dans la zone 1, des officiers de sécurité indonésiens ont aperçu trois personnes provenant du Timor-Leste qui étaient en train d'abattre et de brûler des buissons dans la zone 2. Quand la partie indonésienne, toujours en zone 1, s'est dirigée vers elles, elles sont parties. Les officiers de sécurité indonésiens ont continué leur patrouille en zone 1. Néanmoins, quelque temps plus tard, les personnes qui avaient brûlé des buissons auparavant sont revenues avec un groupe plus important, d'environ 30 personnes, et ont commencé à jeter des pierres sur les officiers de sécurité indonésiens qui patrouillaient en zone 1. Afin d'éviter des complications inutiles, les officiers de sécurité indonésiens ont quitté leur zone de patrouille, qui étaient en réalité la zone 1.

Étant donné ces faits, la manière dont le Secrétaire général a décrit l'incident aurait été différente si l'on avait demandé des précisions aux deux parties. Par conséquent, le compte rendu du rapport peut créer des perceptions négatives inutiles vis-à-vis de l'Indonésie, et nous le regrettons. Nous pensons que l'ONU doit œuvrer à créer des relations tournées vers l'avenir entre les deux pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Singapour.

M. Menon (Singapour) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général pour son rapport intérimaire (S/2004/888) très complet sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) pour la dernière période de trois mois. Je voudrais également rendre hommage au Représentant spécial, M. Sukehiro Hasegawa pour sa direction, sa détermination et son travail remarquable.

Nous sommes encouragés par les progrès réguliers enregistrés dans différents aspects des efforts de développement du Timor-Leste. Le rapport du Secrétaire général a confirmé que le Conseil de sécurité avait eu raison, en 2004, de prolonger le mandat de la MANUTO pour une période de 12 mois et que le mandat a été bien défini. Je voudrais faire quelques remarques concernant le rapport.

Premièrement, il est clair d'après le rapport que le système judiciaire et l'administration publique du Timor-Leste en sont encore aux premières étapes de leur développement. La capacité interne n'est pas encore pleinement établie dans ces domaines. Le travail des juges internationaux et des conseillers civils de l'ONU est donc essentiel pour le développement du système judiciaire et des autres institutions gouvernementales. L'édification de ces institutions importantes prendra du temps, et je félicite les juges et les conseillers civils pour leur ardeur au travail et leur détermination. Étant donné l'augmentation considérable du nombre de rapatriés et la croissance de la population de Dili, les programmes mettant l'accent sur l'éducation, la création d'emploi, les services et les soins de santé devront également être développés et maintenus.

Deuxièmement, nous notons que la situation générale en matière de sécurité au Timor-Leste a été généralement calme et pacifique ces derniers mois. Cela est largement dû à la présence des forces des Nations Unies. Mais le travail d'édification de la

capacité propre du Timor-Leste à assurer la stabilité ne fait que commencer. Tant que la capacité de la Police nationale et des forces de défense timoraises ne sera pas pleinement réalisée, le travail des forces de sécurité de la MANUTO sera essentiel pour assurer un cadre de développement sûr. Le rapport du Secrétaire général relève le manque d'expérience professionnelle de la police et des forces de défense, la lenteur à régler les griefs soulevés par les ex-combattants, les anciens combattants et la voix grandissante des groupes d'arts martiaux. Ce sont là de possibles obstacles à la sécurité interne qui méritent notre attention.

Nous appuyons la recommandation du Secrétaire général voulant que la MANUTO soit maintenue avec ses tâches, sa configuration et sa taille actuelle jusqu'au 20 mai 2005. Cela est essentiel pour affermir les progrès accomplis jusqu'à présent. Nous convenons qu'il est important que la MANUTO se concentre sur le renforcement des institutions locales avant le départ définitif des forces des Nations Unies. Les mois qui restent sont essentiels, et la MANUTO doit faire en sorte que son départ ne crée pas un vide dans lequel régneraient l'insécurité et l'incertitude. L'ONU devra s'interroger sur la manière dont les programmes actuels du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population, et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance peuvent être approfondis, afin d'assurer une transition sans heurt vers la prise en charge timoraise.

Je demande instamment au Conseil de sécurité de mener une nouvelle évaluation de l'état de l'autosuffisance du Timor-Leste avant l'expiration du mandat de la MANUTO, en mai 2005. Cela permettra au Conseil de sécurité de décider objectivement du niveau d'appui et d'assistance à apporter au Timor-Leste dans les mois à venir, ainsi qu'après l'expiration du mandat des Nations Unies. Au moment où le Timor-Leste continue de chercher une assistance bilatérale et multilatérale, l'ONU doit mobiliser les efforts collectifs de ses programmes de développement au profit de cette jeune nation.

Le peuple timorais a fait des progrès remarquables depuis l'accession à l'indépendance du pays en mai 2002. Néanmoins, il reste beaucoup à faire. La poursuite de l'aide internationale sera essentielle pour consolider les acquis obtenus dans une atmosphère de paix et de sécurité et pour construire sur ces bases. Le Timor-Leste continuera à avoir besoin de l'aide internationale, en particulier pour renforcer ses forces de sécurité, son administration publique et ses institutions judiciaires. En tant qu'amis et partenaires responsables, continuons d'apporter l'appui nécessaire à cette jeune nation, afin qu'elle rencontre un succès mesurable et durable dans ses efforts d'édification de la nation. Singapour demeure pleinement déterminée à aider et à soutenir le Timor-Leste. Avec l'ONU, nous avons intérêt à aider le Timor-Leste à réussir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

M. Dauth (Australie) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance publique du Conseil de sécurité sur le Timor-Leste, un pays que je peux, à l'instar de mon homologue indonésien, décrire comme un voisin, un partenaire proche et un ami. Nous sommes fiers de ce que nous avons fait pour aider le Timor-Leste à établir une démocratie stable et durable. Avec l'ONU et les autres voisins, dont beaucoup sont représentés ici aujourd'hui, nous continuons, comme vient de le dire mon homologue de Singapour, à avoir tout à gagner à veiller à ce que le Timor-Leste soit à même de relever les défis auxquels il est confronté.

Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général (S/2004/888) sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), et nous sommes très heureux aujourd'hui de souhaiter la bienvenue parmi nous au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sukehiro Hasegawa. Comme le rapport le confirme, le Timor-Leste a accompli des progrès réguliers dans ses efforts de renforcement des institutions. Il est encourageant de voir que l'appui de l'ONU et de la communauté internationale a un impact réel dans les secteurs clefs. J'ai été frappé par les remarques à cet égard faites par mon ami et collègue l'Ambassadeur Guterres.

Naturellement, bien que des avancées notables aient été faites, le Timor-Leste n'est pas encore autonome. Il faut en faire davantage pour développer sa capacité d'administration publique et le professionnalisme et la compétence de ses institutions de sécurité. Ces deux secteurs sont évidemment critiques pour la stabilité à long terme du Timor-Leste. Il est clair que le Timor-Leste a besoin de l'aide constant de la communauté internationale et de l'ONU.

Nous appuyons donc vigoureusement la recommandation clef du rapport : maintenir la MANUTO avec ses tâches, sa configuration et sa taille

actuelle jusqu'au 20 mai 2005. Un quelconque retrait précipité saperait les nombreux acquis obtenus jusqu'ici. De manière plus importante, la MANUTO continuera à jouer un rôle essentiel pour permettre au Timor-Leste de développer davantage la capacité des institutions clefs. Nous espérons sincèrement que les membres du Conseil de sécurité appuieront les recommandations du Secrétaire général et accepteront de proroger le mandat de la MANUTO pour les six mois à venir.

Au cours des six mois à venir, il sera important que la MANUTO fasse tout ce qui est possible pour mettre en application une stratégie de transition viable, qui tienne compte des besoins de développement du Timor-Leste. À plus long terme, il sera également essentiel que les organismes de développement de l'ONU et la communauté internationale en général reste déterminés de manière coordonnée à aider le Timor-Leste à faire face à ses nombreux défis en matière de développement. Nous espérons que le prochain rapport du Secrétaire général sur le Timor-Leste abordera ces questions importantes.

L'Australie, pour sa part, demeure fermement déterminée à aider le Timor-Leste à satisfaire ses besoins de développement. Nous continuerons à soutenir fermement la MANITO, y compris en fournissant du personnel aux contingents d'officiers de liaison et de conseillers de police. L'Australie continuera d'être un important fournisseur d'aide bilatérale au développement au Timor-Leste, notamment dans les domaines de la police et de la bonne gouvernance.

Il reste encore beaucoup à faire, mais nous sommes certains que le personnel de la MANUTO, avec l'engagement et le dévouement cruciaux du peuple timorais, veillera à ce que la MANUTO s'acquitte de son important mandat.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant du Japon.

M. Haraguchi (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance publique. Je remercie également M. Hasegawa de son exposé.

Tout d'abord, je voudrais préciser que le Gouvernement japonais appuie la recommandation du Secrétaire général de proroger de six mois le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Dans le même temps, je voudrais souligner que ceci sera une très importante période pour le succès de la mission dont est investie l'opération de maintien de la paix au Timor-Leste. Le Japon continuera d'apporter tout son soutien pour veiller à ce que la paix soit solidement établie et pour que la MANUTO soit à même de s'acquitter de son mandat. Nous pensons qu'il nous incombe tout particulièrement d'y veiller, car la phase finale des activités de la MANUTO coïncide avec la période à laquelle le Japon siègera en tant que membre non permanent au Conseil de sécurité.

Incontestablement, le Timor-Leste continue d'avoir besoin d'assistance pour édifier sa nation. En vue de l'achèvement prochain du mandat de la MANUTO, il est essentiel que les tâches relatives à l'édification d'une nation qui ont été assumées par la MANUTO soient reprises par des programmes d'assistance bilatérale ou par des institutions internationales de développement. Dans ce contexte, nous nous félicitons de ce que la MANUTO a créé huit groupes de travail en vue de faciliter une transition sans heurt d'une opération de maintien et de consolidation de la paix à des activités plus traditionnelles, à savoir la fourniture d'une aide à la mise en place des institutions et au développement durable. Nous avons également une grande estime pour les initiatives prises par les dirigeants du Timor-Leste en vue de dûment répondre aux griefs des anciens combattants, ce qui montre clairement un esprit d'appropriation de la part du Timor-Leste.

Bien qu'il y ait encore un certain nombre de tâches à entreprendre en matière d'édification de la nation, le Gouvernement japonais est confiant que l'on pourra progresser vers la consolidation de la paix grâce aux efforts constants du peuple timorais, avec l'assistance de l'ONU et de la communauté internationale. Nous nous félicitons de la convocation en mars prochain de la conférence des donateurs, à laquelle la communauté internationale débattra des questions relatives à l'édification de la nation après l'achèvement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Il va sans dire qu'alors que les activités des Nations Unies en matière de maintien de la paix s'achèvent, il est particulièrement important d'assurer la paix et la sécurité du Timor-Leste. Il est regrettable que la délimitation de la frontière terrestre entre le Timor-Leste et l'Indonésie ne soit pas terminée. Nous

espérons que les deux pays feront de leur mieux pour régler ce problème le plus rapidement possible. Mon gouvernement reconnaît que le règlement de la question des crimes graves sera crucial pour la stabilité et le développement futurs du pays. Nous avons l'intention de poursuivre nos travaux, avec le peuple timorais et d'autres pays concernés, pour voir quelles seraient les mesures les plus souhaitables pour régler ce problème et pour assurer le succès futur du Timor-Leste.

Le Japon aide activement à l'édification d'un Timor-Leste viable et est déterminé à poursuivre sa contribution à cet égard. Mon gouvernement a promis de verser une assistance d'un montant de 60 millions de dollars les trois premières années suivant l'indépendance, en mettant l'accent sur la consolidation de la paix et la reconstruction dans trois domaines clefs : agriculture, infrastructure et mise en valeur des ressources humaines. Nous avons déjà investi 57 millions de dollars dans des projets d'infrastructure tels que les routes, l'électricité et l'approvisionnement en eau dans le district de Dili. Le Japon dépêche également ce que l'on appelle une puissance civile, c'est à dire des groupes composés de vétérans de notre groupe du génie des forces d'autodéfense ainsi que de spécialistes du génie non militaire, pour former le personnel du Gouvernement timorais à l'utilisation, l'entretien et la gestion de l'équipement et du matériel dont notre groupe du génie leur a fait don à l'achèvement de sa mission. Nous espérons qu'un tel appui permettra d'améliorer la vie du peuple timorais, sur lequel repose l'édification de la nation actuellement en cours au Timor-Leste.

Nous pensons également que le Programme de redressement, d'emploi et de soutien en faveur des anciens combattants et des communautés du Timor-Leste, lancé par le Programme des Nations Unies pour le développement, que le Japon appuie, a été très utile pour l'édification de la nation du Timor-Leste. Nous souhaitons lancer un appel aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour qu'ils apportent leur précieuse contribution à des projets similaires au Timor-Leste.

Enfin, je souhaite souligner une fois de plus toute l'importance que revêt cette période finale pour le Timor-Leste. Le Japon est convaincu que grâce aux efforts de la MANUTO, placée sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hasegawa, et du peuple timorais, agissant sous la direction de ses sages dirigeants, la stabilité et les fondements du développement du Timor-Leste seront renforcés et l'opération de maintien de la paix des Nations Unies pourra achever sa mission avec succès.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande.

M. MacKay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général d'avoir préparé son rapport intérimaire (S/2004/888), ainsi que M. Hasegawa pour l'exposé qu'il a fait ce matin, dans le cadre de ce débat.

Une fois de plus, nous saluons les progrès accomplis au Timor-Leste grâce à l'action de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) et du Gouvernement timorais et grâce à l'engagement des donateurs internationaux, qui continuent d'appuyer ces efforts. Nous félicitons en particulier le Gouvernement timorais de sa détermination constante à relever les importants défis auxquels il se heurte en tant que petite nation naissante aux ressources et capacités limitées.

À l'examen des principaux accomplissements de ces derniers mois, nous sommes heureux de noter les progrès accomplis dans la mise en place des institutions publiques clefs et des services de sécurité majeurs, notamment l'adoption de textes législatifs importants. Nous nous félicitons également de ce que des progrès aient été réalisés s'agissant de la délimitation de la frontière terrestre entre le Timor-Leste et l'Indonésie, et nous espérons que cette question fera l'objet d'un accord définitif dans un proche avenir. De même, nous attendons avec intérêt que les négociations constructives se poursuivent entre le Timor-Leste et l'Australie au sujet de la frontière maritime.

S'agissant de l'avenir, nous appuyons pleinement la recommandation du Secrétaire général de maintenir les objectifs, la configuration et le mandat de la MANUTO dans sa structure actuelle jusqu'en mai 2005. Nous considérons les mois à venir comme une phase de consolidation et de transition. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, il sera nécessaire que la MANUTO veille à ce que le temps qui reste soit bien utilisé afin d'assurer une transition sans heurt des fonctions restantes au Gouvernement timorais et, le cas échéant, en vue de veiller à ce que

les partenaires bilatéraux et multilatéraux mettent à disposition l'assistance requise.

Dans le cadre de cette stratégie de transition, nous espérons que le Conseil de sécurité, avec les institutions des Nations Unies et les donateurs, réfléchira au type d'aide qui sera requis au moment où, inévitablement, la MANUTO cessera ses activités. Il est essentiel de mettre en place une stratégie robuste pour assurer un passage réussi du règlement des conflits et du maintien de la paix à la consolidation et à l'édification de la nation. Comme d'autres, nous sommes heureux de constater qu'à la suite de la dernière séance du Conseil de sécurité, le Représentant spécial du Secrétaire général a créé plusieurs groupes de travail rassemblant toutes les parties, y compris le Gouvernement timorais, la MANUTO, les institutions des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, les organisations non gouvernementales et les partenaires donateurs pour étudier les mesures à prendre pour gérer la transition. Nous attendons avec intérêt que la coopération et l'élaboration de stratégies se poursuivent dans ce sens.

Je voudrais souligner qu'une stratégie de transition sera très importante dans le secteur de la justice. La Nouvelle-Zélande demeure un fervent partisan des activités du Groupe des crimes graves et des commissions spéciales, composantes essentielles d'un processus jouissant de l'appui international pour que justice soit faite pour les crimes commis au Timor-Leste en 1999. Les auteurs des crimes commis en 1999 doivent être traduits en justice d'une manière conforme aux normes du droit international. La communauté internationale ne peut tolérer un climat d'impunité. La Nouvelle–Zélande se félicite donc de tous les efforts déployés pour poursuivre le règlement de cette question, et nous attendons avec intérêt les réflexions du Secrétaire général sur les dispositions les plus efficaces à prendre pour relever ces défis.

Pour terminer, le Timor-Leste a réalisé d'immenses avancées. Comme je l'ai dit au début de ma déclaration, nous félicitons le Gouvernement timorais pour les efforts énergiques qu'il a déployés en tant que nation naissante. À mesure que nous avançons vers une phase nouvelle de consolidation et de transition, l'appui constant de la communauté internationale – et en particulier de l'ONU – sera essentiel pour l'avenir du Timor-Leste.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

M. De Santa Clara Gomes (Portugal) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général de son dernier rapport (S/2004/888) sur la situation au Timor-Leste et accueillir à nouveau le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sukehiro Hasegawa.

Le Portugal souscrit à la déclaration que le représentant des Pays-Bas fera au nom de l'Union européenne. J'ajouterai seulement quelques observations en notre nom propre.

Le rapport du Secrétaire général énonce clairement que le Timor oriental a réalisé des avancées notables vers l'autonomie. Néanmoins, d'importantes difficultés demeurent et il est essentiel que l'assistance internationale se poursuive. Le Portugal convient avec le Secrétaire général que, dans les circonstances actuelles, nous devons nous abstenir de modifier la composition ou la taille de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), notamment de ses composantes police et militaire. Face à cette situation, je tiens à saisir cette occasion pour ajouter qu'une partie importante du matériel utilisé par l'ancien contingent militaire portugais de la MANUTO – estimé à plus de 20 millions de dollars – a été donnée par le Portugal au Gouvernement timorais.

Les relations du Timor-Leste avec ses pays voisins continuent de se développer, mais c'est avec préoccupation que nous notons que cela n'a abouti à aucun accord concret sur une question clef : la démarcation des frontières. Les relations stables entre les pays voisins et un accès en temps utile aux ressources naturelles sont essentiels pour préparer la voie à un développement pacifique et économiquement viable du Timor-Leste, mais il en va ainsi aussi pour le règlement des frontières terrestres et maritimes.

Le secteur de la justice continue de présenter de graves lacunes et c'est un domaine qui continue de nécessiter une aide critique de la communauté internationale. À cet égard, je voudrais communiquer au Conseil que le Portugal a apporté une contribution de 1,2 million de dollars pour aider le Ministère de la justice, aux côtés du Programme des Nations Unies pour le développement et de la MANUTO, à lancer une institution dénommée le Centre de formation judiciaire. Aujourd'hui, ce Centre dispense une formation professionnelle normalisée de niveau postuniversitaire à tous les juges, procureurs et avocats en tant que

préalable à toute nomination permanente. Nous notons également que, bien que des projets de code pénal et de code de procédure pénale soient actuellement à l'examen, il importe de faire avancer ce processus. Le Portugal estime que ces codes complèteront les textes de lois sur la police nationale.

Le Portugal est également gravement préoccupé par le fait que le Secrétaire général reconnaisse que l'action menée en ce qui concerne les crimes graves risque de ne pas apaiser pleinement la soif de justice des personnes qui ont été victimes de la violence en 1999. Tout comme l'a déclaré le Secrétaire général dans son rapport, nous estimons que les auteurs de ces crimes graves doivent être traduits en justice. Nous apporterons notre appui à toute initiative du Secrétaire général visant à examiner les moyens de déterminer les responsabilités véritables dans les situations de violation des droits de l'homme.

Mes observations finales portent sur la responsabilité de la communauté internationale et de l'ONU au cours de cette dernière et très importante période de l'histoire récente du Timor. Il importe que la MANUTO – une opération de maintien de la paix – s'achève comme prévu en mai 2005. Mais il importe davantage que le Timor-Leste continue de jouir de l'appui organisé et cohérent du système des Nations Unies au-delà de cette date. Nous sommes tous conscients qu'en dépit des mesures herculéennes prises par le pays pour créer des institutions et devenir un État viable, il reste encore beaucoup à faire. L'appui international, tant bilatéral que multilatéral, doit être au rendez-vous. Nous avons beaucoup fait et devons préserver cet investissement en faisant en sorte que le Timor-Leste continue de bénéficier de l'aide de la communauté internationale. Le Portugal considère qu'il nous faut concevoir une transition sans heurt pour le Timor, sans maintien de la paix mais avec une présence forte et coordonnée de l'ONU, afin de prêter main forte à ceux qui resteront pour aider le Timor-Leste après mai 2005.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Rastam (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je vous adresse, Monsieur le Président, mes sincères félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci, ainsi qu'au Représentant permanent du Royaume-Uni pour sa gestion avisée des travaux du Conseil le mois dernier. Ma délégation a le plaisir de prendre la parole devant le Conseil sur la situation au Timor-Leste six mois après l'adoption de la résolution 1543 (2004) du Conseil de sécurité. Nous remercions sincèrement le Secrétaire général de son rapport intérimaire (S/2004/888) sur les activités de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sukehiro Hasegawa, de sa présentation claire et détaillée du rapport. Nous félicitons le Représentant spécial et les membres des composantes civile, militaire et police de la MANUTO pour leur dévouement et leurs contributions inestimables à l'édification de la nation timoraise.

La Malaisie est heureuse de constater que la MANUTO continue de jouer un rôle important au Timor-Leste, assurant la sécurité et facilitant l'avancement du pays sur la voie du progrès et du développement. La Mission a contribué à la promotion du développement des institutions politiques, économiques, sociales, juridiques et de justice. Nous notons en particulier que, depuis le début de la phase de consolidation de la MANUTO en mai 2004, le Timor-Leste a encore progressé dans la mise en place des institutions publiques et services de sécurité majeurs, adoptant notamment un certain nombre de textes législatifs importants. L'inscription des électeurs en vue des élections locales devant se dérouler avant juillet 2005 a pris fin. Ces progrès n'auraient pu être possibles sans le plein engagement, la détermination et la ferme résolution des dirigeants du pays et l'appui des Timorais en général, de pair avec l'aide et la coopération constantes de la communauté internationale.

Nous rappelons que, dans un précédent rapport (S/2004/333), le Secrétaire général notait que les progrès qui ont été accomplis ont permis de réduire rapidement la présence internationale sur le terrain. Toutefois, dans le rapport dont le Conseil est saisi aujourd'hui, le Secrétaire général souligne que la situation sur le terrain ne justifie aucune modification des tâches de la Mission telles qu'elles ont été assignées par la résolution 1543 (2004). Nous prenons note de son évaluation selon laquelle tout changement dans la composition ou la taille de la MANUTO, y compris celle de la composante police et de la composante militaire, risque de compromettre sa capacité de s'acquitter de ses responsabilités. En même temps, nous relevons que le Secrétaire général

recommande que la Mission soit maintenue avec ses tâches, sa configuration et sa taille actuelles jusqu'au 20 mai 2005.

Nous convenons que cette période finale de six mois permettrait d'achever les tâches de la MANUTO et d'affermir les progrès accomplis jusqu'à présent. Il est essentiel que la transition de la phase de maintien de la paix, dont le but est de régler les conflits, à la prochaine phase des activités de développement, s'effectue avec la coopération et la contribution de tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux. À cet égard, la Malaisie, dans les limites de ses capacités, mettra tout en œuvre pour aider le Timor-Leste à mener à bien l'édification de la nation, notamment en maintenant l'aide technique bilatérale.

Ma délégation note qu'au cours des six prochains mois la MANUTO mettra également l'accent sur sa stratégie de sortie, alors qu'elle achève son mandat au Timor-Leste. C'est une période cruciale pour la MANUTO, qui doit veiller à ce que le pays continue de fonctionner sans pâtir du retrait de la Mission. Il est par conséquent important de faire une évaluation approfondie et complète pour savoir si le Timor-Leste est dans une grande mesure parvenu à l'autosuffisance avant que les responsabilités de la MANUTO ne soient transférées aux Timorais. À cet égard, nous estimons que la MANUTO doit redoubler d'efforts pour encourager la participation et l'adhésion des Timorais aux trois programmes d'activités de la Mission et pour trouver des partenaires bilatéraux et multilatéraux qui peuvent apporter leur concours à la poursuite du processus.

La Malaisie a pris note de la tenue d'une conférence des bailleurs de fonds qui se tiendra en mars de l'année prochaine. Nous espérons que le système des Nations Unies et les autres partenaires qui ont complémenté le rôle de la MANUTO en appuyant le processus de mise en place des institutions continueront d'appuyer et de contribuer à la transition sans heurt d'une opération de maintien de la paix à un cadre d'assistance au développement durable. Ma délégation se joint à l'appel que le Secrétaire général a lancé à tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux du Timor-Leste pour qu'ils renforcent leur coopération avec la MANUTO afin d'assurer le succès du processus de transition.

Il est encourageant de noter que les relations se développent favorablement entre le Timor-Leste et l'Indonésie, comme en témoigne la visite récente du Premier Ministre Alkatiri à Jakarta en octobre et la participation du Ministre des affaires étrangères Ramos-Horta à la célébration de la fête de l'Indépendance de l'Indonésie à Kupang en août. Le renforcement des relations entre ces deux pays voisins augure bien, y compris dans leurs efforts constants de démarcation de leur frontière terrestre. Nous sommes sûrs que les deux pays continueront d'être à même de régler les questions bilatérales en suspens dans un esprit d'amitié et de coopération.

En ce qui concerne les enquêtes en cours du Groupe des crimes graves visant à traduire en justice les auteurs de crimes graves commis en 1999 au Timor-Leste, ma délégation pense qu'il vaudrait mieux que cette question soit gérée bilatéralement entre le Timor-Leste et l'Indonésie. Une pression extérieure excessive de la part de la communauté internationale, en particulier de l'Organisation des Nations Unies, n'est peut-être pas la bonne façon d'aborder la question.

Ma délégation note dans le rapport du Secrétaire général que des négociations avec l'Australie sur les frontières maritimes ont eu lieu récemment, en septembre et en octobre, mais qu'il reste encore à conclure un accord mutuellement avantageux. La Malaisie continue d'exprimer l'espoir qu'un accord mutuellement avantageux sera conclu, qui permettra d'exploiter avec succès les ressources pétrolières et gazeuses, ce qui pourrait fournir au Timor-Leste des ressources financières dont il a grand besoin.

Ma délégation a pris note des conclusions et des observations de la mission intégrée d'évaluation technique, qui s'est rendue récemment au Timor-Leste pour examiner la situation sur le terrain, en application de la résolution 1543 (2004), afin de décider dans quelle mesure il faudrait modifier la taille, la composition et les tâches de la MANUTO, y compris la configuration de ses composantes police et militaire. En dépit des progrès remarquables accomplis au cours de la phase de consolidation de la MANUTO, ma délégation est préoccupée par le fait que la Mission a conclu que le Timor-Leste n'a pas encore atteint le seuil critique d'autonomie, notamment en matière de compétences et de valeurs professionnelles, d'expérience en matière de maintien de l'ordre, de matériel et d'infrastructures nécessaires, et de capacités en matière de gestion et de coordination. À cet égard, la Malaisie continue de contribuer à la formation et au développement de l'encadrement de haut et moyen

niveaux de la force de police timoraise, et à la formation des formateurs de l'école de police ainsi qu'à celle du nouveau Groupe de réserve de la police et du Groupe d'intervention rapide.

M. Laohaphan (Thaïlande) (*parle en anglais*) **:** Je me félicite, Monsieur le Président, de vous voir assumer la présidence du Conseil durant ce mois. Tout comme ceux qui ont pris la parole avant moi, je voudrais vous remercier d'avoir convoqué cette séance publique sur le Timor-Leste. Je remercie également M. Sukehiro Hasegawa, Représentant spécial du Secrétaire général, d'avoir présenté le rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) (S/2004/888).

La Thaïlande se félicite des progrès constants qui ont été accomplis au cours des deux dernières années et demie au Timor-Leste et des efforts soutenus de la MANUTO, des programmes et institutions des Nations Unies, des institutions de Bretton Woods, des organisations non gouvernementales et des donateurs internationaux et, non des moindres, du dur labeur et des efforts résolus déployés par le Gouvernement du Timor-Leste pour essayer de créer une nation indépendante, sûre, stable, économiquement viable et juste.

Le Timor-Leste a entrepris un voyage long et difficile pour réaliser son vœu de devenir un État et peut à raison être fier des résultats obtenus à ce jour. Cependant, ce pays naissant devra faire face à de nombreux problèmes et la communauté internationale doit rester activement engagée pour aider ce pays à progresser aux côtés de la communauté des nations.

La Thaïlande partage l'avis du Secrétaire général lorsqu'il recommande que la MANUTO maintienne sa présence dans le pays en conservant sa composition et ses effectifs actuels jusqu'au 20 mai 2005 pour consolider les acquis et, ce qui est plus important encore, pour assurer le fonctionnement sans interruption de l'administration civile du Timor-Leste après le retrait de la MANUTO. La Thaïlande a toujours estimé que pour toute opération de maintien de la paix, il doit y avoir une stratégie de transition et de sortie claire et bien esquissée pour assurer un fonctionnement sans heurt et efficace des institutions administratives du pays concerné. Au sujet du Timor-Leste, ma délégation souhaiterait souligner les trois points suivants.

Premièrement, l'achèvement du mandat de la MANUTO au Timor-Leste ne sous-entend pas que le Timor-Leste soit prêt ou capable de faire fonctionner efficacement son administration publique. Le Timor-Leste continuera de dépendre de l'appui et de l'aide des experts internationaux pour renforcer sa capacité institutionnelle dans différents secteurs, axés sur trois domaines d'intervention, comme l'explique le rapport, à savoir l'administration publique, le système judiciaire et le maintien de l'ordre et de la sécurité.

Le deuxième aspect que je souhaite souligner est que la communauté internationale doit être réaliste au sujet des aspirations qu'elle nourrit à l'égard du Timor-Leste. Je fais référence en particulier au paragraphe 8 de la résolution 1543 (2004), qui prie le Groupe des crimes graves de terminer les mises en jugement relatives aux violations des droits de l'homme qui ont eu lieu au Timor-Leste en 1999, au plus tard le 20 mai 2005. Tout en appuyant le respect de l'état de droit et la lutte contre l'impunité, il est fort peu probable que le Timor-Leste puisse exécuter cette disposition dans les délais, du fait du retard accumulé en ce qui concerne les procès, de la disponibilité limitée des juges et du manque de temps. Par conséquent, le Conseil souhaitera peut-être examiner à nouveau cette question. Je souhaiterais également souligner que la Commission accueil, vérité et réconciliation a réalisé un travail exceptionnel et qu'elle mérite d'être félicitée pour ses efforts. La nomination du *Provedor* pour les droits de l'homme et la justice, que la communauté internationale attend avec impatience, est une question qui devrait être réglée le plus rapidement possible.

Un autre sujet sur lequel la communauté internationale souhaiterait peut-être revoir ses attentes touche à la réinsertion des anciens combattants dans la vie civile. L'initiative visant à l'élaboration d'une loi pour reconnaître le statut des anciens combattants semble aller dans la bonne direction et, il y a juste deux semaines, le Premier Ministre du Timor-Leste a demandé au corps diplomatique à Dili d'aider le Timor-Leste à réinsérer ces anciens combattants et ex-combattants dans la vie civile et à créer des emplois pour eux.

Cela m'amène à ma troisième et dernière remarque. Nous ne pouvons sous-estimer la contribution essentielle qu'apporte le développement à la paix durable dans l'édification d'une nation après un conflit. L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale ont déjà fait des efforts

louables en établissant des fondations fermes pour la paix et la stabilité au Timor-Leste, mais davantage de travail et d'aide sont nécessaires pour aider le Timor-Leste à poursuivre son développement économique et social. Si nous voulons que le Timor-Leste survive et se développe de manière autonome, nous devons assurer que la paix et la sécurité continuent de prévaloir et deviennent irréversibles, car un environnement sûr et sans risque est une condition indispensable pour tout pays engagé dans un développement économique et social qui ait une chance d'aboutir.

Le système des Nations Unies, en particulier la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'UNICEF seront plus que jamais nécessaires au Timor-Leste, une démocratie naissante qui est encore en proie à une pauvreté galopante, un système de soins de santé insuffisant et un taux de naissance élevé, où le chômage et l'analphabétisme règnent et où la moitié de la population est âgée de moins de 15 ans et ne peut pas contribuer de manière productive à la croissance de l'économie.

La date prévue d'achèvement de la Mission fixée au 20 mai 2005 et du retrait, le moment venu, de la MANUTO coïncidera avec le troisième anniversaire du Timor-Leste.

Cette nation âgée de 3 ans est comme un bébé, comparée à la majorité des pays qui ont des siècles d'expérience de l'administration civile et de l'accumulation des richesses. Néanmoins, le Timor-Leste a un potentiel prometteur, notamment avec le développement des ressources pétrolières et gazières. À long terme, la communauté internationale pourra bénéficier de la contribution à l'économie mondiale d'un autre pays fort et stable. La conférence internationale des donateurs, prévue en mars de l'année prochaine, nous donnera l'occasion de réaffirmer notre soutien sans faille au Timor-Leste, aux niveaux bilatéral et multilatéral.

Pour sa part, la Thaïlande a conclu un programme de coopération technique avec le Timor-Leste pour une durée de trois ans, de 2003 à 2005, axé sur la formation dans 10 domaines différents.

M. Hamburger (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays candidats, la Bulgarie, la Roumanie, la Turquie et la Croatie; les pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro; et les pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, souscrivent à cette déclaration.

Depuis la dernière séance du Conseil consacrée au Timor-Leste au mois d'août dernier, l'Union européenne n'a pas beaucoup modifié sa position sur la voie à suivre pour le Timor-Leste. Nous félicitons le Gouvernement timorais des progrès remarquables qu'il a accomplis en reconstruisant une administration civile fonctionnelle, en formant les forces de sécurité et de police, en adoptant des lois importantes et en préparant les élections locales.

Nous souhaitons aussi féliciter la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) de ses précieuses contributions. L'Union européenne a beaucoup d'estime pour son fonctionnement exemplaire en tant que véritable effort multilatéral pour la consolidation de la paix et la reconstruction. À cet égard, j'ai le plaisir d'accueillir aujourd'hui le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sukehiro Hasegawa, et de le féliciter pour sa direction de la MANUTO.

L'Union européenne rend hommage aux institutions et instances multilatérales qui ensemble ont contribué au redressement économique récent du Timor-Leste. Bien que les premiers signes de croissance soient encore modestes, l'Union européenne juge encourageante cette tendance à la hausse, car elle suscite l'espoir d'une consolidation économique accrue à l'avenir. L'Union européenne souhaite voir davantage d'efforts visant à développer et élargir les activités du secteur privé au Timor-Leste.

L'Union européenne souhaite également féliciter le Timor-Leste comme l'Indonésie de l'amélioration constante de leurs relations, qui, nous l'espérons, aboutira bientôt à la démarcation de leur frontière terrestre.

Le rapport du Secrétaire général précise clairement les diverses raisons pour lesquelles le Timor-Leste n'est pas encore parvenu au seuil critique de l'autosuffisance. Je n'entrerai pas dans les détails ici. Toutefois, l'Union européenne partage la conclusion du Secrétaire général, lorsqu'il affirme que la MANUTO doit être maintenue conformément à la

résolution 1543 (2004) du Conseil de sécurité. De plus, l'Union européenne appuie la recommandation du Secrétaire général visant à ce que la Mission se concentre sur une stratégie de sortie pendant les six mois à venir, visant à accroître la prise en charge de responsabilités par les Timorais. L'Union européenne est certaine que le système des Nations Unies continuera d'appuyer le Timor-Leste après le départ de la MANUTO l'année prochaine.

Je voudrais rappeler la préoccupation de l'Union européenne devant le manque de progrès en vue de mettre fin à l'impunité. Il est essentiel de faire en sorte que les responsables de crimes graves commis au Timor oriental en 1999 soient tenus de rendre des comptes et que justice soit faite en ce qui concerne les victimes et le peuple du Timor oriental. L'Union européenne attend avec intérêt de recevoir les propositions du Secrétaire général, afin de les appuyer.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Hasegawa, afin de voir s'il a des observations supplémentaires à formuler ou s'il souhaite répondre à des questions qui ont été posées.

M. Hasegawa (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil, de nous avoir fait part de vos avis et observations. Nous avons pris bonne note de toutes vos observations fort utiles, et comptons bien donner suite à bon nombre des suggestions émises.

Par manque de temps, j'aimerais juste répondre à la demande formulée par la délégation des Philippines au sujet de l'identification des huit groupes de travail. Ces huit groupes de travail couvrent les domaines suivants : renforcement des capacités institutionnelles des institutions publiques; renforcement des institutions du secteur de la justice, en particulier; avenir du processus relatif aux crimes graves; développement professionnel dans le cadre d'une activité démocratique pour la Police nationale du Timor-Leste (PNTL); rôles et relations de travail des institutions de sécurité nationale, notamment les forces armées du Timor-Leste (F-FDTL) et la PNTL; appui aux groupes marginalisés, tels que les anciens combattants, les ex-combattants, les veuves, les orphelins et la jeunesse; renforcement de la transparence et de l'obligation de rendre des comptes; et enfin, transition du maintien de la paix au développement durable au Timor-Leste.

La communauté internationale a ces dernières années apporté une contribution remarquable au Timor-Leste pour imposer, maintenir et consolider la paix qui est nécessaire à l'édification d'une nation. Il est maintenant d'une importance critique de continuer à fournir au Timor-Leste l'appui dont il a besoin pour poursuivre son développement politique, sa croissance économique et son progrès humain, afin de maintenir la paix et la stabilité dans ce pays naissant.

Dans ce contexte, les groupes de travail ont été créés pour identifier les mesures spécifiques nécessaires à une transition sans heurt des opérations de maintien de la paix à la consolidation des institutions et à l'assistance au développement durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de son examen de la question à l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 10.